

DEL2024_06_109

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 24
Votants : 32

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240626-DEL2024_06_109-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Peguy ETIENNE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSE (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Sur proposition de Jean ARSLAN.

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

1/3

DEL2024_06_109

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Considérant que le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard Ginac, Maire-adjoint, en ce qui concerne l'approbation du compte administratif, dressé par Monsieur Xavier LEMOINE Maire et ordonnateur,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De donner acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement		Fonctionnement	
Recettes-dépenses (a)	7 959 881.88 €	Recettes - dépenses (i)	5 832 209.84 €
Report des exercices antérieurs (b)	17 316 398.67 €	Report des exercices antérieurs (j)	0.00 €
Solde d'exécution © =(a) + (b)	25 276 280.55 €	Résultats de clôture (k) = (i)+(j)	5 832 209.84 €
Restes à réaliser dépenses (e)	9 685 572.85 €	Restes à réaliser dépenses (m)	621 849.67 €
Restes à réaliser recettes (f)	2 045 789.91 €	Restes à réaliser recettes (n)	1 877 912.80 €
Solde restes à réaliser (g) = (-e)+(f)	- 7 639 782.94 €	Solde restes à réaliser (o)=- (m)+(n)	1 256 063.13 €
Excédent de financement (h)=©+(g)	17 636 497.61 €		

2. De préciser qu'après intégration par le comptable public par voie de transfert de 288,39 € en recettes d'investissement correspondants au boni de liquidation du forum métropolitain du grand paris, le résultat de clôture de l'exercice 2023 est porté à 25 276 568,94 € ce qui porte l'excédent de financement à 17 636 786,00 €, ces modifications ne sont apportées qu'au compte de gestion,
3. De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
4. De reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser.

DEL2024_06_109

5. D'arrêter les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

29 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Mohammed YACHOU

3 ABSTENTIONS

M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 03/07/2024
Au Représentant de l'Etat

Publié le 03/07/2024

Montfermeil, le 03/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_06_110

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 24
Votants : 32



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Peguy ETIENNE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN); Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Sur proposition de Jean ARSLAN.

Le compte de gestion de Monsieur le comptable public établi pour l'exercice 2023, donne le résultat des opérations effectuées par le comptable, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le comptable public affirme, sous les peines de droit, que les recettes et les dépenses, portées dans ses comptes, sont sans exception toutes celles qui ont été faites pour le budget principal de la Ville de Montfermeil.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31,

Vu le budget primitif, le budget supplémentaire, la décision modificative n°1, la décision modificative n°2 et les mouvements de crédits de l'exercice 2023, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le

DEL2024_06_110

compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que les comptables publics ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures,

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

31 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Mohammed YACHOU

1 ABSTENTION

M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024

Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_06_111

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 25
Votants : 33



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L EXERCICE 2023

Sur proposition de Jean ARSLAN.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12,

Vu les instructions budgétaires et comptables relatives à l'application de la M57,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

DEL2024_06_111

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2023,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023 de la ville de Montfermeil fait apparaître un excédent annuel sur la section d'investissement de 7 959 881,88 €, un excédent cumulé aux autres exercices sur la section d'investissement de 25 276 280,55 €, un résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élevant à 5 832 209,84 €, et un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 7 639 782,94 €,

Considérant qu'à la suite de la dissolution du syndicat mixte ouvert du Forum métropolitain du Grand Paris en date du 21 décembre 2022, un boni de liquidation d'un montant de 288,39 € doit être intégré au résultat d'investissement de la ville, portant ainsi l'excédent cumulé sur la section d'investissement à 25 276 568,94 €,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- investissement : 5 832 209,84 €, en 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

30 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TÈRREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Mohammed YACHOU

3 ABSTENTIONS

M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024

Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_06_112

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 25
Votants : 33



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Sur proposition de Jean ARSLAN.

La commune a constitué au cours des différents exercices des provisions pour un montant total de 789 097,17 €

Il convient de procéder à l'ajustement des provisions au regard de l'évolution des risques encourus (maintien du montant si le risque n'a pas évolué, provision complémentaire en cas d'aggravation du risque, reprise partielle en cas de diminution du risque de la charge et reprise totale lorsque le risque est réalisé ou disparu).

Cette nouvelle appréciation du risque conduit à revoir les provisions précédemment constituées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2321-2 et R. 2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

DEL2024_06_112

Vu la délibération du n°2023_03_027 du 29 mars 2023 qui a ajusté les provisions pour risques et charges,

Vu la délibération du n°2023_06_123 du 28 juin 2023 qui a constitué une provision pour compte épargne temps,

Vu la délibération du n°2023_11_189 du 16 novembre 2023 qui a ajusté les provisions pour risques et charges,

Considérant que les provisions constituent l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général repris dans les différentes instructions comptables et budgétaires du service public local et qu'elles permettent de constater une dépréciation ou un risque correspondant au montant estimé ou connu par la collectivité,

Considérant que les provisions ont un caractère provisoire, il convient de les ajuster au regard de l'évolution des risques encourus,

Considérant qu'une provision ne peut être comptabilisée dès lors que trois conditions cumulatives sont remplies : existence d'une obligation de l'entité vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé, probabilité ou certitude qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation vis-à-vis du tiers et que le montant peut être estimé de manière fiable,

Considérant que des provisions pour litiges et contentieux sont des dépenses obligatoires qui doivent être constituées pour couvrir la charge probable résultant de litiges dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité,

Considérant que des dotations aux provisions pour créances douteuses doivent obligatoirement être constituées pour couvrir les pertes liées au non-recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers malgré les diligences faites par le comptable public dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De décider des dotations et des reprises de provisions existantes selon le régime semi-budgétaire comme indiqué ci-après et joint dans le tableau annexé.

Nature de la provision	Dépenses						Recettes			compte de bilan associé	
	Chapitre	Compte	Provisions antérieurement constituées	Provisions à constituer en DM	Variation de provision	Dotations complémentaires	Chapitre	Compte	Reprise sur provision		
SECTION DE FONCTIONNEMENT											
Provision pour litiges dans le cadre de contentieux d'urbanisme	68	6815	Dotations aux provisions pour risques et	17 000,00	513 000,00	496 000,00	496 000,00	78	7815	Reprise sur provisions pour risques et	15111- Provisions pour litiges (non
Provision pour litiges dans le cadre de contentieux divers	68	6815	Dotations aux provisions pour risques et	215 000,00	15 000,00	-200 000,00		78	7815	Reprise sur provisions pour risques et	15111- Provisions pour litiges (non
Provisions liées aux jours présents sur le CET	68	6815	Dotations aux provisions pour risques et	350 607,88	461 484,16	110 876,28	110 876,28	78	7815	Reprise sur provisions pour risques et	1541- Provisions pour compte épargne temps
Provisions pour créances douteuses	68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation	206 489,29	62 646,41	-143 842,88		78	7817	Reprise sur provisions pour dépréciation	4911- Provisions pour dépréciation
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				789 097,17	1 052 130,57	263 038,40	606 876,28				-343 842,88

2. De rappeler que le calcul de dépréciation des créances est déterminé une fois dans l'année par l'application d'un taux de dépréciation au montant des prises en charge au titre de l'exercice antérieur.
3. De prévoir la reprise de ces provisions lorsque le moment de régler ces charges sera venu.

DEL2024_06_112

4. De dire que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres 68 « Dotations aux amortissements et provisions », 78 « Reprises sur amortissements et provisions », articles 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant », 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant », 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant », 7865 « Reprises sur provisions pour risques et charges financiers », 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants », sous-fonction 01 (opérations non ventilables) du budget communal.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

32 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Mohammed YACHOU

1 ABSTENTION

M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024

Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE DE MONTFERMEIL (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21930047200194

POSTE COMPTABLE : LE RAINCY

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	47
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	48
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	51
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	62
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	65
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	67
A1.908 - Fonction 8 - Transports	70
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	74
A2.01 - Opérations non ventilables	76
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	77
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	82
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	83
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	90
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	93
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	96
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	98
A2.938 - Fonction 8 - Transports	101

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	105
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	107
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	108
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	109
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	111

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	28200

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1171.40

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1656.48
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1920.32
3	Dépenses d'équipement brut / population	1044.20
4	Encours de dette / population (2) (3)	1265.48
5	DGF / population	338.55
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	53.45
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95.88
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	54.38
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	65.90
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	13.74

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES		1
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	64 604 845,93	78 396 937,65	17 316 398,67	A1 31 108 490,39
Investissement	20 287 584,11	28 247 465,99 (3)	17 316 398,67	A2 25 276 280,55
Fonctionnement	44 317 261,82	50 149 471,66 (4)	0,00	A3 5 832 209,84

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 10 307 422,52	III + IV 3 923 702,71	B1	-6 383 719,81
Investissement	I 9 685 572,85	III 2 045 789,91	B2	-7 639 782,94
Fonctionnement	II 621 849,67	IV 1 877 912,80	B3	1 258 063,13

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	24 724 770,58
Investissement	A2 + B2	17 636 497,61
Fonctionnement	A3 + B3	7 088 272,97

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 9 685 572,85
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
200501	Opération d'équipement n° 200501	53 029,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	730 941,59
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	58 048,69
21	Immobilisations corporelles (3)	8 495 969,87
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	347 583,20
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 621 849,67
011	Charges à caractère général (4)	544 593,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	77 256,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 2 045 789,91
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 045 789,91
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 1 877 912,80
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 877 912,80
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	6 530 815,68	-11 105 970,32
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	9 685 572,85	2 045 789,91
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 25 276 568,94
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		16 216 388,53	16 216 388,53
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 642 116,05	1 386 052,92
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	621 849,67	1 877 912,80
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		3 263 965,72	3 263 965,72
TOTAL DU BUDGET (5)		19 480 354,25	19 480 354,25

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)			
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	2 060 258,77	730 941,59	50 000,00	50 000,00	2 841 200,36
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	145 000,00	58 048,69	4 280,00	4 280,00	207 328,69
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	10 312 169,32	8 495 969,87	4 926 535,68	4 926 535,68	23 734 674,87
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	11 279 000,00	400 612,70	0,00	0,00	11 679 612,70
Total des dépenses d'équipement		23 796 428,09	9 685 572,85	4 980 815,68	4 980 815,68	38 462 816,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 126 287,89	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	5 676 287,89
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Total des dépenses financières		5 126 287,89	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	6 676 287,89
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		29 122 715,98	9 685 572,85	6 530 815,68	6 530 815,68	45 339 104,51

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	146 000,00		0,00	0,00	146 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	4 257 000,00		0,00	0,00	4 257 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 403 000,00		0,00	0,00	4 403 000,00

TOTAL	33 525 715,98	9 685 572,85	6 530 815,68	6 530 815,68	49 742 104,51
--------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	49 742 104,51
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail, en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 684 802,56	2 045 789,91	0,00	0,00	3 730 592,47
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	17 766 724,18	0,00	-17 766 724,18	-17 766 724,18	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		19 451 526,74	2 045 789,91	-17 766 724,18	-17 766 724,18	3 730 592,47
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 650 000,00	0,00	-255 527,24	-255 527,24	1 394 472,76
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	5 832 209,84	5 832 209,84	5 832 209,84
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	465 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 665 000,00	0,00	6 026 682,60	6 026 682,60	8 691 682,60
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		22 316 526,74	2 045 789,91	-11 740 041,58	-11 740 041,58	12 622 275,07

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 352 189,24		634 071,26	634 071,26	4 986 260,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 600 000,00		0,00	0,00	2 600 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	4 257 000,00		0,00	0,00	4 257 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 209 189,24		634 071,26	634 071,26	11 843 260,50

TOTAL	33 525 715,98	2 045 789,91	-11 105 970,32	-11 105 970,32	24 465 535,57
--------------	----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	25 276 568,94
--	----------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	49 742 104,51
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	7 440 260,50
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****II
C2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	12 908 809,78	544 593,54	1 326 111,32	1 326 111,32	14 779 514,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	25 000 000,00	0,00	-31 770,00	-31 770,00	24 968 230,00
014	Atténuations de produits	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	5 562 156,24	77 256,13	86 827,19	86 827,19	5 726 239,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		43 500 966,02	621 849,67	1 381 168,51	1 381 168,51	45 503 984,20
66	Charges financières	561 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	581 000,00
67	Charges spécifiques (4)	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		606 876,28	606 876,28	606 876,28
Total des dépenses réelles de fonctionnement		44 082 966,02	621 849,67	2 008 044,79	2 008 044,79	46 712 860,48

023	Virement à la section d'investissement (5)	4 352 189,24		634 071,26	634 071,26	4 986 260,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 600 000,00		0,00	0,00	2 600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 952 189,24		634 071,26	634 071,26	7 586 260,50

TOTAL	51 035 155,26	621 849,67	2 642 116,05	2 642 116,05	54 299 120,98
--------------	----------------------	-------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	54 299 120,98
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT
II
C2
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 661 853,28	0,00	0,00	0,00	3 661 853,28
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 518 444,84	0,00	0,00	0,00	5 518 444,84
731	Fiscalité locale	28 364 278,90	0,00	0,00	0,00	28 364 278,90
74	Dotations et participations (4)	12 553 040,24	1 877 912,80	42 210,04	42 210,04	14 473 163,08
75	Autres produits de gestion courante (4)	449 538,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 449 538,00
Total des recettes de gestion courante		50 847 155,26	1 877 912,80	1 042 210,04	1 042 210,04	53 767 278,10
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
77	Produits spécifiques (4)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		343 842,88	343 842,88	343 842,88
Total des recettes réelles de fonctionnement		50 889 155,26	1 877 912,80	1 386 052,92	1 386 052,92	54 153 120,98

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	146 000,00		0,00	0,00	146 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		146 000,00		0,00	0,00	146 000,00

TOTAL	51 035 155,26	1 877 912,80	1 386 052,92	1 386 052,92	54 299 120,98
--------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	54 299 120,98
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	7 440 260,50	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	53 029,50		53 029,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	780 941,59	0,00	780 941,59
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	62 328,69	0,00	62 328,69
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	13 422 505,55	0,00	13 422 505,55
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	347 583,20	0,00	347 583,20
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		16 216 388,53	0,00	16 216 388,53

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 216 388,53
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 870 704,86		1 870 704,86
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	-31 770,00		-31 770,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	164 083,32	0,00	164 083,32
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	20 000,00	0,00	20 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	606 876,28	0,00	606 876,28
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		634 071,26	634 071,26
Dépenses de fonctionnement – Total		2 629 894,46	634 071,26	3 263 965,72

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 263 965,72
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-255 527,24	0,00	-255 527,24
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 045 789,91	0,00	2 045 789,91
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-17 316 724,18	0,00	-17 316 724,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		634 071,26	634 071,26
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	-15 526 461,51	634 071,26	-14 892 390,25

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	25 276 568,94
		+
	R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	5 832 209,84
		+
		=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 216 388,53

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 920 122,84		1 920 122,84
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 000 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	343 842,88	0,00	343 842,88
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	3 263 965,72	0,00	3 263 965,72

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
		+
		=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 263 965,72

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I				II			III = I + II
TOTAL		33 525 715,98	9 685 572,85	0,00	6 530 815,68	6 530 815,68	0,00	6 530 815,68	16 216 388,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 103 224,00	730 941,59	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	780 941,59
204	Subventions d'équipement versées (10)	145 000,00	58 048,69	0,00	4 280,00	4 280,00	0,00	4 280,00	62 328,69
21	Immobilisations corporelles	10 312 169,32	8 495 989,87	0,00	4 926 535,68	4 926 535,68	0,00	4 926 535,68	13 422 505,55
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 480 000,00	347 583,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 583,20
	Total des opérations d'équipement (4)	8 756 034,77	53 029,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 029,50
Total des dépenses d'équipement		23 796 428,09	9 685 572,85	0,00	4 980 815,68	4 980 815,68	0,00	4 980 815,68	14 666 388,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 126 287,89	0,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 126 287,89	0,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		29 122 715,98	9 685 572,85	0,00	6 530 815,68	6 530 815,68	0,00	6 530 815,68	16 216 388,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	4 257 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 403 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	16 216 388,53
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise antérieure des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		33 525 715,98	2 045 789,91	-16 938 180,16	-16 938 180,16	-14 892 390,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 684 802,56	2 045 789,91	0,00	0,00	2 045 789,91
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	17 766 724,18	0,00	-17 766 724,18	-17 766 724,18	-17 766 724,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		19 451 526,74	2 045 789,91	-17 766 724,18	-17 766 724,18	-15 720 934,27
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 650 000,00	0,00	-255 527,24	-255 527,24	-255 527,24
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	15 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 665 000,00	0,00	194 472,76	194 472,76	194 472,76

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		22 316 526,74	2 045 789,91	-17 572 251,42	-17 572 251,42	-15 526 461,51
021	Virement de la section de fonctionnement	4 352 189,24		634 071,26	634 071,26	634 071,26
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 600 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	4 257 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		11 209 189,24		634 071,26	634 071,26	634 071,26

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	25 276 568,94
---	----------------------

Affectation au compte 1068 (9)	5 832 209,84
---------------------------------------	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	16 216 388,53
---	----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
 (3) Voir l'état IV-BS pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R0 040 = OF 042).
 (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 pouvant figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R0 041 = R0 041).
 (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	33 525 715,98	9 685 572,85	0,00	6 530 815,68	6 530 815,68	0,00	6 530 815,68	16 216 388,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 103 224,00	730 941,59	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	178 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 260,00
2031	Frais d'études	733 000,00	249 589,80	0,00	0,00	0,00	0,00	249 589,80
2051	Concessions, droits similaires	170 224,00	303 091,79	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	353 091,79
2088	Autres immobilisations incorporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	145 000,00	58 048,69	0,00	4 280,00	4 280,00	0,00	4 280,00
2041482	Subv. Autres onces: Bâtiments, installations	0,00	58 048,69	0,00	0,00	0,00	0,00	58 048,69
20422	Privé : Bâtiments, installations	145 000,00	0,00	4 280,00	4 280,00	0,00	4 280,00	4 280,00
21	Immobilisations corporelles	10 312 169,32	8 495 969,87	0,00	4 926 535,68	4 926 535,68	0,00	4 926 535,68
2111	Terrains nus	1 977 361,14	23 000,00	0,00	22 638,86	22 638,86	0,00	22 638,86
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	2 000 000,00	5 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 431,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	470 000,00	171 833,39	0,00	0,00	0,00	0,00	171 833,39
21311	Bâtiments administratifs	1 000 000,00	36 838,15	4 815 964,69	4 815 964,69	0,00	4 815 964,69	4 852 802,84
21312	Bâtiments scolaires	1 090 000,00	290 376,70	0,00	0,00	0,00	0,00	290 376,70
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	315 697,23	0,00	0,00	0,00	0,00	315 697,23
21316	Equipements du cimetière	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	670 000,00	188 150,85	0,00	0,00	0,00	0,00	188 150,85
21328	Autres bâtiments privés	0,00	65 853,92	0,00	0,00	0,00	0,00	65 853,92
21351	Bâtiments publics	150 000,00	35 656,80	0,00	0,00	0,00	0,00	35 656,80
2138	Autres constructions	10 000,00	6 688 477,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 688 477,00
2151	Réseaux de voirie	1 590 000,00	109 403,28	0,00	0,00	0,00	0,00	109 403,28
2152	Installations de voirie	20 000,00	8 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 742,00
21533	Réseaux câblés	0,00	6 970,99	0,00	0,00	0,00	0,00	6 970,99
21534	Réseaux d'électrification	0,00	63 790,40	0,00	0,00	0,00	0,00	63 790,40
21538	Autres réseaux	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	5 000,00	5 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 928,00
21578	Autre matériel technique	0,00	11 004,50	0,00	0,00	0,00	0,00	11 004,50

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	6 035,06		87,95	87,95	0,00	87,95	6 123,01
21621	Biens sous-jacents	1 500,00	0,00		395,00	395,00	0,00	395,00	395,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	300 000,00	78 777,83		0,00	0,00	0,00	0,00	78 777,83
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	13 884,00		0,00	0,00	0,00	0,00	13 884,00
21838	Autre matériel informatique	409 555,00	252 695,27		-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00	202 695,27
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	26 000,00	9 830,69		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	34 830,69
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	82 256,40	14 753,45		0,00	0,00	0,00	0,00	14 753,45
2185	Matériel de téléphonie	0,00	4 230,84		0,00	0,00	0,00	0,00	4 230,84
2188	Autres immobilisations corporelles	305 496,78	88 608,52		112 449,18	112 449,18	0,00	112 449,18	201 057,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 480 000,00	347 583,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 583,20
2313	Constructions	3 480 000,00	343 135,46		0,00	0,00	0,00	0,00	343 135,46
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	4 447,74		0,00	0,00	0,00	0,00	4 447,74
	Total des opérations d'équipement (5)	8 756 034,77	53 029,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 029,50
	Total des dépenses d'équipement	23 796 428,09	9 685 572,85	0,00	4 980 815,68	4 980 815,68	0,00	4 980 815,68	14 666 388,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	4 126 287,89	0,00		1 550 000,00	1 550 000,00		1 550 000,00	1 550 000,00
1641	Emprunts en euros	4 111 287,89	0,00		1 100 000,00	1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00	0,00		450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		5 126 287,89	0,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454110	DEPENSES	200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		29 122 715,98	9 685 572,85	0,00	6 530 815,68	6 530 815,68	0,00	6 530 815,68	16 216 388,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	146 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	46 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	46 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	4 257 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2138	Autres constructions	3 732 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	525 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 403 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
200	BATIMENTS PUBLICS	BATPUB	253 155,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200501	PROJET DE RENOVATION URBAINE		33 582 237,60	53 029,50	0,00	0,00	0,00	0,00
300	VOIRIE	VOIE	21 550,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			33 856 943,90	53 029,50	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200
LIBELLE : BATIMENTS PUBLICS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : BATPUB

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		12 199 844,38	253 155,62	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 496 428,36	144 571,64	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 496 428,36	144 571,64	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 703 416,02	108 583,98	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	10 703 416,02	108 583,98	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 139)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 186 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 300
LIBELLE : VOIRIE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : VOIE

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		11 381 449,32	21 550,68	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	778 729,32	21 550,68	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	778 729,32	21 550,68	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 602 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 980 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	6 622 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200501
LIBELLE : PROJET DE RENOVATION URBAINE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		33 582 237,60	a	53 029,50	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	255 254,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	248 558,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	6 696,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	879 199,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	750 460,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	5 404,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	8 657,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	114 676,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	32 447 783,42	53 029,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	30 913 384,01	53 029,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 437 364,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	97 034,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		14 867 694,28	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	14 753 610,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	13 281 649,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	306 645,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	789 874,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	182 612,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	114 084,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	114 084,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-53 029,50
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		33 525 715,98	2 045 789,91	-16 938 180,16	-16 938 180,16	-14 892 390,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 684 802,56	2 045 789,91	0,00	0,00	2 045 789,91
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 208 802,56	720 000,00	0,00	0,00	720 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	8 659,00	0,00	0,00	8 659,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	17 303,00	0,00	0,00	17 303,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	336 000,00	143 750,00	0,00	0,00	143 750,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	64 564,29	0,00	0,00	64 564,29
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	216 000,00	0,00	0,00	216 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	875 513,62	0,00	0,00	875 513,62
1345	Amendes radars automatiques et de police	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	17 766 724,18	0,00	-17 766 724,18	-17 766 724,18	-17 766 724,18
1641	Emprunts en euros	17 766 724,18	0,00	-17 766 724,18	-17 766 724,18	-17 766 724,18
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		19 451 526,74	2 045 789,91	-17 766 724,18	-17 766 724,18	-15 720 934,27
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 650 000,00	0,00	-255 527,24	-255 527,24	-255 527,24
10222	FCTVA	1 400 000,00	0,00	-255 527,24	-255 527,24	-255 527,24
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	15 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 665 000,00	0,00	194 472,76	194 472,76	194 472,76
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
Total des recettes réelles		22 316 526,74	2 045 789,91	-17 572 251,42	-17 572 251,42	-15 526 461,51
021	Virement de la section de fonctionnement	4 352 189,24		634 071,26	634 071,26	634 071,26
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 600 000,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 600 000,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
281571	Matériel ferroviaire	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	4 257 000,00		0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00		0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	3 732 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	325 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		11 209 189,24		634 071,26	634 071,26	634 071,26

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 - OF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 - RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	51 035 155,26	621 849,67	0,00	2 642 116,05	2 642 116,05	0,00	2 642 116,05	3 263 965,72
011	Charges à caractère général (4)	12 908 809,78	544 593,54	0,00	1 326 111,32	1 326 111,32	0,00	1 326 111,32	1 870 704,86
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	25 000 000,00	0,00		-31 770,00	-31 770,00		-31 770,00	-31 770,00
014	Atténuations de produits	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	5 562 156,24	77 256,13	0,00	86 827,19	86 827,19	0,00	86 827,19	164 083,32
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	43 500 966,02	621 849,67	0,00	1 381 168,51	1 381 168,51	0,00	1 381 168,51	2 003 018,18
66	Charges financières	581 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
67	Charges spécifiques (4)	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			606 876,28	606 876,28		606 876,28	606 876,28
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	582 000,00	0,00	0,00	626 876,28	626 876,28		626 876,28	626 876,28
	Total des dépenses réelles	44 082 966,02	621 849,67	0,00	2 008 044,79	2 008 044,79	0,00	2 008 044,79	2 629 894,46
023	Virement à la section d'investissement	4 352 189,24			634 071,26	634 071,26		634 071,26	634 071,26
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	2 600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	6 952 189,24			634 071,26	634 071,26		634 071,26	634 071,26
D002 Résultat reporté ou anticipé (6)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									3 263 965,72

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		51 035 155,26	1 877 912,80	1 386 052,92	1 386 052,92	3 263 965,72
013	Atténuations de charges (3)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 661 853,28	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 518 444,84	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	28 364 278,90	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	12 553 040,24	1 877 912,80	42 210,04	42 210,04	1 920 122,84
75	Autres produits de gestion courante (3)	449 538,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes de gestion des services		50 847 155,26	1 877 912,80	1 042 210,04	1 042 210,04	2 920 122,84
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		343 842,88	343 842,88	343 842,88
Total des recettes financières		42 000,00	0,00	343 842,88	343 842,88	343 842,88
Total des recettes réelles		50 889 155,26	1 877 912,80	1 386 052,92	1 386 052,92	3 263 965,72
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	146 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		146 000,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (8)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						3 263 965,72

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		51 035 155,26	621 849,67	0,00	2 642 116,05	2 642 116,05	0,00	2 642 116,05	3 263 965,72
011	Charges à caractère général (5)	12 908 809,78	544 593,54	0,00	1 326 111,32	1 326 111,32	0,00	1 326 111,32	1 870 704,86
6042	Achats de prestations de services	358 840,14	6 479,17		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	10 079,17
60611	Eau et assainissement	160 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 235 000,00	0,00		560 000,00	560 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00
60621	Combustibles	5 420,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	145 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	57 080,61	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60624	Produits de traitement	2 790,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	28 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	38 840,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	55 940,00	0,00		20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
60633	Fournitures de voirie	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	70 530,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	45 445,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médial.)	23 460,00	759,00		0,00	0,00	0,00	0,00	759,00
60661	Médicaments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	2 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	104 337,00	2 041,76		0,00	0,00	0,00	0,00	2 041,76
6068	Autres matières et fournitures	456 492,39	5 694,01		9 424,00	9 424,00	0,00	9 424,00	15 118,01
611	Contrats de prestations de services	1 465 064,51	46 479,79		221 400,00	221 400,00	0,00	221 400,00	267 879,79
6132	Locations immobilières	30 580,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61351	Matériel roulant	11 680,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	373 760,40	2 378,86		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	12 378,86
614	Charges locatives et de copropriété	56 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	9 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	444 045,00	19 636,93		0,00	0,00	0,00	0,00	19 636,93
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	605 000,00	7 273,32		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	207 273,32
615232	Entretien, réparations réseaux	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	43 000,00	1 386,24		0,00	0,00	0,00	0,00	1 386,24
6156	Maintenance	671 620,09	27 851,24		-54 894,94	-54 894,94	0,00	-54 894,94	-27 043,70
6161	Multirisques	206 721,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
617	Etudes et recherches	105 000,00	0,00		29 628,00	29 628,00	0,00	29 628,00	29 628,00
6182	Documentation générale et technique	31 325,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	190 900,00	28 095,50		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	68 095,50
6185	Frais de colloques et de séminaires	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	35 654,74	0,00		-6 654,74	-6 654,74	0,00	-6 654,74	-6 654,74
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	50 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	408 280,00	190 883,59		224 400,00	224 400,00	0,00	224 400,00	415 283,59
6227	Frais d'actes et de contentieux	250 000,00	79 592,61		0,00	0,00	0,00	0,00	79 592,61
6228	Divers	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	47 846,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	80 800,00	30 150,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	48 150,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	67 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	158 021,61	56 023,07		0,00	0,00	0,00	0,00	56 023,07
6238	Divers	110 432,40	5 907,61		0,00	0,00	0,00	0,00	5 907,61
6241	Transports de biens	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	12 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	23 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	21 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	66 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	52 887,90	12 235,82		0,00	0,00	0,00	0,00	12 235,82
627	Services bancaires et assimilés	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	61 397,00	2 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6282	Frais de gardiennage	72 001,79	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	712 443,13	16 114,62		0,00	0,00	0,00	0,00	16 114,62
6284	Redevances pour services rendus	37 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	2 705 524,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	277 310,07	3 610,40		13 709,00	13 709,00	0,00	13 709,00	17 319,40
63512	Taxes foncières	252 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	60 290,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	25 000 000,00	0,00		-31 770,00	-31 770,00		-31 770,00	-31 770,00
6218	Autre personnel extérieur	205 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	415 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	200 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	8 000 000,00	0,00		-31 770,00	-31 770,00		-31 770,00	-31 770,00
64112	SFT, indemnité de résidence	325 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	180 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	3 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	5 800 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	190 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	45 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 030 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 900 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	235 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	265 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	2 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	18 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	101 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	5 562 156,24	77 256,13	0,00	86 827,19	86 827,19	0,00	86 827,19	164 083,32
65132	Prix	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	347 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	37 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	36 180,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 896,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	744 174,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65561	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	3 198 383,58	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657383	Subv. Fonct. CCAS/CIAS	675 026,78	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	319 376,36	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat ² - informatique nuage	9 394,08	1 835,14		0,00	0,00	0,00	0,00	1 835,14
65818	Autres	89 625,44	75 420,99		86 827,19	86 827,19	0,00	86 827,19	162 248,18
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		43 500 966,02	621 849,67	0,00	1 381 168,51	1 381 168,51	0,00	1 381 168,51	2 003 018,18
66	Charges financières	561 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	560 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	1 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
67	Charges spécifiques (5)	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			606 876,28	606 876,28		606 876,28	606 876,28
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			606 876,28	606 876,28		606 876,28	606 876,28
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		582 000,00	0,00	0,00	626 876,28	626 876,28		626 876,28	626 876,28
Total des dépenses réelles		44 082 966,02	621 849,67	0,00	2 008 044,79	2 008 044,79	0,00	2 008 044,79	2 629 894,46
023	Virement à la section d'investissement	4 352 189,24			634 071,26	634 071,26		634 071,26	634 071,26
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses d'ordre		6 952 189,24			634 071,26	634 071,26		634 071,26	634 071,26

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	87 254,42
Montant des ICNE de l'exercice N-1	118 279,70
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		51 035 155,28	1 877 912,80	1 386 052,92	1 386 052,92	3 263 965,72
013	Atténuations de charges (4)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6094	RRR obtenus sur études et prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 661 853,28	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	139 531,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	12 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	722 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 450 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	62 555,28	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	750 292,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	98 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 518 444,84	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	3 424 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73331	Communes (FSRIF)	2 094 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	39,84	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	28 364 278,90	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	27 177 978,90	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	414 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	13 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74	Dotations et participations (4)	12 553 040,24	1 877 912,80	42 210,04	42 210,04	1 920 122,84
74111	Dotations forfaitaire des communes	3 443 000,00	0,00	-13 574,00	-13 574,00	-13 574,00
741123	DSU des communes	5 377 000,00	0,00	90 054,00	90 054,00	90 054,00
741127	DNP des communes	649 000,00	0,00	1 619,00	1 619,00	1 619,00
744	FCTVA	189 000,00	0,00	-35 888,96	-35 888,96	-35 888,96
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	375 285,44	91 546,00	0,00	0,00	91 546,00
7472	Participation régions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	39 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	2 321 354,80	0,00	0,00	0,00	0,00
7481	Attrib./Vers. impôt cercles, maisons jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	122 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748372	Dotations politiques de la ville (DPV)	0,00	1 786 366,80	0,00	0,00	1 786 366,80
7484	Dotations de recensement	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	449 538,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
752	Revenus des immeubles	403 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	40 538,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes de gestion des services		50 847 155,26	1 877 912,80	1 042 210,04	1 042 210,04	2 920 122,84
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		343 842,88	343 842,88	343 842,88
7815	Rep. prov. charges fonctionnnt courant	0,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		143 842,88	143 842,88	143 842,88
Total des recettes réelles		50 889 155,26	1 877 912,80	1 386 052,92	1 386 052,92	3 263 965,72
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	146 000,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	46 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		146 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

Montant net	0,00
-------------	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		11 376 287,89	6 524 493,68	0,00	95 800,00	5 091 000,00	2 254 747,36	96 205,55	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 676 287,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	250 224,00	0,00	0,00	460 000,00	232 945,45	40 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 174 269,68	0,00	95 800,00	1 256 000,00	567 801,91	56 205,55	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 500 000,00	100 000,00	0,00	0,00	3 375 000,00	1 454 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 891 682,60	0,00	0,00	140 000,00	120 000,00	216 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 226 682,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	140 000,00	120 000,00	216 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	465 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		7 149 269,00	28 638,86	10 000,00	3 027 089,32		35 653 531,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		5 676 287,89
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	570 000,00	0,00	0,00	557 089,32		2 110 258,77
204	Subventions d'équipement versées	149 280,00	0,00	0,00	0,00		149 280,00
21	Immobilisations corporelles	5 379 989,00	28 638,86	10 000,00	1 670 000,00		15 238 705,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 050 000,00	0,00	0,00	800 000,00		11 279 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	1 208 802,56		10 578 485,16
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		7 226 682,60
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	1 208 802,56		1 684 802,56
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		465 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01	
		Opérations non ventilables	
DEPENSES			11 376 287,89
164	Emprunts auprès des états financiers		5 661 287,89
165	Dépôts et cautionnements reçus		15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours		4 500 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés		1 000 000,00
454	Travaux effectués d'office		200 000,00
RECETTES			8 891 682,89
102	Dotations et fonds d'investissement		1 394 472,76
106	Réserves		5 832 209,84
164	Emprunts auprès des états financiers		450 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		15 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés		1 000 000,00
454	Travaux effectués d'office		200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DÉPENSES		6 363 743,68	0,00	23 750,00	42 000,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	220 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	5 615 964,68	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	396 054,99	0,00	23 750,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		036 Conseil de quartier		
					0341 Section éco., sociale et environnement	0342 Section culture, éducation et sports			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop. décent. ag. interrég. eur. intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 524 493,68
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 224,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 710 954,69
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461 804,99
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	95 800,00	0,00	0,00	0,00	95 800,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	95 800,00	0,00	0,00	0,00	95 800,00
	RECETTES	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		30 000,00	1 242 000,00	3 193 000,00	526 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	279 000,00	181 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	564 000,00	526 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	18 000,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	945 000,00	2 430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv intv rattachées aux actifs non amort	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281	282	283	284	288		
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 091 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 375 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 000,00
132	Subv enu rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist., actions et manif. cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	230 000,00	0,00	2 901,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	25 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	87,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	25 000,00	0,00	418,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv. en rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		959 945,45	0,00	0,00	0,00	310 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	79 545,45	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, maténet, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	806 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	216 000,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	216 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenneté		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autras activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autras		
	DEPENSES	740 000,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	2 254 747,36
203	Frais d'études, recherche, développement	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 945,45
213	Constructions	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 000,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87,95
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395,00
218	Autras immobilisations corporelles	11 000,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	137 318,95
231	Immobilisations corporelles en cours	414 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 454 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	40 481,86	0,00	0,00	0,00	0,00	5 723,69	0,00	50 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	481,86	0,00	0,00	0,00	0,00	5 723,69	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 205,55
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 205,55
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	3 619 280,00	445 000,00	0,00	0,00	0,00	2 210 000,00	574 989,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	295 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	149 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
211	Terrains	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	320 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Autres immobilisations corporelles	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 989,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56	57	58		59	TOTAL DU CHAPITRE
		Actions en faveur du littoral	Techno. de l'information et de la comm.	Autres actions		Sécurité	
				581	588		
				Réserves Foncières	Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 148 268,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 280,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 989,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DÉPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 638,86	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 638,86	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dev. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 638,86
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 638,86
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

- FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement	
	DEPENSES	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement Infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	installat°, matériel, outillage techniç.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES							
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES							
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie							
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et à gaz climatiques	847 Equipements de voie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	3 027 089,32	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	557 089,32	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 670 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 208 802,56	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	1 208 802,56	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libelle	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres Infrastructures routières	852 Gares et autres Infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres Infrastructures fluviales	854 Ports, autres Infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres Infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 927 089,32
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 089,32
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 670 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 298 802,56
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 298 802,56

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		4 422 955,86	13 857 440,28	0,00	4 077 054,93	3 606 362,83	11 727 115,00	4 412 228,78	0,00
011	Charges à caractère général	5 000,00	4 784 583,57	0,00	319 680,93	3 254 786,47	1 499 115,00	448 202,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	8 408 930,00	0,00	3 000 000,00	205 000,00	10 050 000,00	3 286 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 200 079,58	642 926,71	0,00	757 374,00	146 576,36	178 000,00	678 026,78	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	581 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	606 876,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		44 028 936,82	516 759,44	0,00	0,00	2 199 095,00	1 031 228,39	3 405 342,53	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	55 000,00	0,00	0,00	1 199 095,00	478 911,00	1 546 847,28	0,00
73	Impôts et taxes	5 518 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,84	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	28 342 478,90	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	9 822 210,04	154 739,44	0,00	0,00	0,00	546 277,55	1 658 077,25	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 120,00	0,00	0,00	1 000 000,00	6 000,00	418,00	0,00
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	343 842,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	2 601 071,00	89 380,00	985 684,13	311 718,00		46 091 010,81
011	Charges à caractère général	0,00	2 558 571,00	88 880,00	964 384,13	311 718,00		14 234 921,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	18 300,00	0,00		24 968 230,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	42 500,00	500,00	3 000,00	0,00		5 648 983,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		581 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		606 876,28
	RECETTES	0,00	815 946,00	17 900,00	0,00	260 000,00		52 275 208,18
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		300 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	122 000,00	0,00	0,00	260 000,00		3 661 853,28
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 518 444,84
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	17 900,00	0,00	0,00		28 364 278,90
74	Dotations et participations	0,00	213 946,00	0,00	0,00	0,00		12 595 250,28
75	Autres produits de gestion courante	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00		1 449 538,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		343 842,88

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			4 422 955,86
627	Services bancaires et assimilés		5 000,00
654	Perles sur créances irrécouvrables		1 696,00
655	Contributions obligatoires		3 198 383,58
661	Charges d'intérêts		560 000,00
668	Autres charges financières		21 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.		606 876,28
739	Revers. et restit. sur impôts et taxes		30 000,00
RECETTES			44 028 936,82
731	Fiscalité locale		28 342 478,90
732	Fiscalité reversée		3 424 405,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Île-de-France		2 094 000,00
741	D.G.F.		9 547 099,00
744	FCTVA		153 111,64
748	Autres attributions et participations		122 000,00
766	Autres produits financiers		2 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou		343 842,88

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02							
		Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	12 909 984,08	0,00	280 908,61	181 107,61	1 000,00	1 800,00	11 050,08	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	1 938 052,39	0,00	245,00	26 357,61	0,00	0,00	1 800,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	149 414,51	0,00	12 000,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	16 770,00	0,00	1 084,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	594 697,55	0,00	29 571,60	1 250,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00
616	Primes d'assurances	206 721,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	230 000,00	0,00	6 380,00	0,00	0,00	0,00	2 480,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	800 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	62 400,00	0,00	231 628,01	114 000,00	0,00	0,00	200,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	117 887,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
628	Divers	94 174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	4 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	7 968 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	267 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	72 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	101 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interveni* cpt prop - Subvent*	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	186 346,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	423 859,44	0,00	30 000,00	6 000,00	0,00	25 000,00	31 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	123 739,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 900,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1) .

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco. social région/Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco. soc. environ. culture, éduc.		035 Conseil de territoire	039 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	471 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	454 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.acr.interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 857 440,28
605	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 966 455,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 414,51
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 034,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	639 619,15
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 721,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 160,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 590,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 228,01
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 387,50
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 974,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 968 230,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 580,00
657	Charges intervenant* cpl prop. - Subventi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 346,71
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	516 759,44
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 839,44
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 900,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	3 193 480,93	844 174,00	39 400,00	0,00	4 077 054,93
606	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	43 850,00	0,00	0,00	0,00	43 850,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	26 000,00
613	Locations	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
615	Entretien et réparations	0,00	87 000,00	65 000,00	0,00	0,00	152 000,00
618	Divers	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
628	Divers	0,00	53 630,93	35 000,00	4 000,00	0,00	92 630,93
641	Rémunérations du personnel	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	744 174,00	0,00	0,00	744 174,00
657	Charges interveni* cpt prop. - Subvent*	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	9 400,00	0,00	9 400,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Clés scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		10 711,07	34 644,20	608 743,20	146 878,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 000,00	33 655,00	70 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	729,20	729,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	260,00	730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	54 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	206 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	7 711,07	0,00	276 974,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	146 576,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET-PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25													
		Formation professionnelle											257		258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					CNFPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourm	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interveni* cpt prop. -Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281	282	283	284	288		
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	2 782 038,00	23 000,00	350,00	0,00	0,00	0,00	3 608 362,83
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	9 424,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	117 111,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 458,40
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 628,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	67 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 090,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	0,00	0,00	2 705 524,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 013 209,07
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 576,36
RECETTES		0,00	0,00	1 122 638,00	0,00	0,00	76 457,00	0,00	0,00	2 199 095,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	1 032 638,00	0,00	0,00	76 457,00	0,00	0,00	1 109 095,00
708	Autres produits	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist., actions et manifest. cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		250 170,00	751 945,00	1 212,00	30 060,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	800,00	126 870,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn.	6 900,00	31 980,00	0,00	24 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	204 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	29 800,00	182 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	300,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 000,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 000,00	62 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	107 120,00	67 258,86	1 212,00	5 500,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interveni* cpt prop. - Subventi*	103 000,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		26 300,00	174 872,84	0,00	350,00	0,00	0,00	3 341,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	12 800,00	123 840,00	0,00	350,00	0,00	0,00	3 341,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	39,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

Article / compte nature (1)	Libellé	30	31							
		Services communs	Culture							
			311 Activités artistiques et manifestations	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
747	Participations	13 500,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321	322	323	324	325	326
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES		155 889,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	154 044,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	9 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 700,00
615	Entretien et réparations	80 300,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	96 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 744,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpt prop. - Subventi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	44 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		10 187 633,00	0,00	158 822,00	0,00	0,00	0,00	11 727 115,00
604	Achats d'études, prestations de services	58 845,00	0,00	40 125,00	0,00	0,00	0,00	226 640,14
606	Achats non stockés de matières et fourni	42 043,00	0,00	20 650,00	0,00	0,00	0,00	141 673,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 000,00
613	Locations	0,00	0,00	2 450,00	0,00	0,00	0,00	279 030,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	89 600,00
618	Divers	0,00	0,00	34 165,00	0,00	0,00	0,00	35 465,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
623	Pub., publications, relations publiques	320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 776,00
624	Transports biens, transports collectifs	10 800,00	0,00	13 400,00	0,00	0,00	0,00	24 200,00
625	Déplacements et missions	1 500,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
628	Divers	24 125,00	0,00	33 432,00	0,00	0,00	0,00	418 080,86
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	615 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
641	Rémunérations du personnel	6 170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 170 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 265 000,00
657	Charges interveni* cpt prop - Subvent*	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
RECETTES		560 155,57	0,00	220 701,58	0,00	0,00	0,00	1 031 228,39
766	Prestations de services	326 080,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	477 411,00
768	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,84
747	Participations	234 075,57	0,00	209 701,58	0,00	0,00	0,00	546 277,55
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interveni* cpt prop. - Subvent*	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		777 453,78	0,00	0,00	0,00	0,00	3 629 775,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	14 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 130,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	23 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 000,00	0,00	0,00
613	Locations	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 565,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	11 287,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 330,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900 000,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant* cpl prop. - Subvent*	675 026,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		883 802,48	0,00	0,00	0,00	47 000,00	2 474 540,05	0,00	0,00
706	Prestations de services	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	722 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	812 847,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	58 955,20	0,00	0,00	0,00	47 000,00	1 752 122,05	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	4 412 228,78
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 170,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 250,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 865,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	3 700,00
623	Publ., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 617,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
657	Charges intervenant ept prog. - Subventi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	678 026,78
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 405 342,53
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	734 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	812 847,28
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 856 077,25
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		60 000,00	838 379,00	377 750,00	610 000,00	0,00	0,00	0,00	235 612,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	2 950,00	274 700,00	92 150,00	235 000,00	0,00	0,00	0,00	9 250,00
611	Contrats de prestations de services	48 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 250,00
613	Locations	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 015,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	313 500,00	265 000,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00	1 761,00
617	Etudes et recherches	0,00	60 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	12 000,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	80 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	3 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 248,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	8 500,00	74 029,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590,00
657	Charges interven* cpl prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
RECETTES		75 446,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 500,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	75 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annués (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	478 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	56 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	-22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Adm'n Impôts)	0,00	0,00	0,00	372 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	487 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 601 071,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	614 050,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 515,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 150,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	932 761,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 896,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 909,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090,00
657	Charges intervenant' cpt prop. - Subvent'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815 946,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 946,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 880,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00	0,00
657	Charges intervenant cpl prop. - Subventif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE -- SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00	89 380,00
608	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00	87 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00
657	Charges intervenant cpt.prop. - Subventi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	17 900,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	17 900,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
DEPENSES		31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954 684,13
606	Achats non stockés de matières et fourn	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	913 000,00
628	Divers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 384,13
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 300,00
655	Contributions obligatoires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73					74
		Actions en matière de gestion des eaux					
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les inondations	Politique de l'air
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	885 684,13
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	913 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 384,13
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 300,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs							
				820	821	822	823	824	825	828	
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	836 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
806	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
811	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
813	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
815	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
817	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
822	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
827	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
828	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 -- Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	B4 Voies							
		B41 Voie nationale	B42 Voie régionale	B43 Voie départementale	B44 Voie métropolitaine	B45 Voie communale	B46 Viabilité hivernale et aléas climatiques	B47 Equipements de voies	B49 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	305 718,00	0,00	5 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	0,00	5 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	16 218,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	203 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 718,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 218,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	606 876,28		582 607,88	1 189 484,16	200 000,00	989 484,16
Provisions pour litiges	606 876,28		582 607,88	1 189 484,16	200 000,00	989 484,16
Provision pour litiges contentieux divers	0,00		215 000,00	215 000,00	200 000,00	15 000,00
Provision pour litiges urbanisme	496 000,00	26/05/2024	17 000,00	513 000,00	0,00	513 000,00
Provision pour jours présents CET	110 876,28	26/05/2024	350 607,88	461 484,16	0,00	461 484,16
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		206 489,29	206 489,29	143 842,88	62 646,41
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		206 489,29	206 489,29	143 842,88	62 646,41
Provision pour créances douteuses	0,00		206 489,29	206 489,29	143 842,88	62 646,41
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	606 876,28		789 097,17	1 395 973,45	343 842,88	1 052 130,57
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BS - 2024

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	606 876,28		789 097,17	1 395 973,45	343 842,88	1 052 130,57

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	25 276 568,94	25 276 568,94	25 276 568,94
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-7 639 782,94	-7 639 782,94	-7 639 782,94
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	17 636 786,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	5 832 209,84	5 832 209,84	5 832 209,84
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	17 636 786,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	5 832 209,84	5 832 209,84	5 832 209,84

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	4 157 287,89	1 100 000,00	1 100 000,00	5 257 287,89
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	9 602 189,24	378 544,02	378 544,02	9 980 733,26
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 444 901,35	-721 455,98	-721 455,98	4 723 445,37

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 4 157 287,89	1 100 000,00	II 1 100 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 111 287,89	1 100 000,00	1 100 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 111 287,89	1 100 000,00	1 100 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		46 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>46 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 9 602 189,24	378 544,02	VI 378 544,02
Ressources propres externes de l'année (a)		2 650 000,00	-255 527,24	-255 527,24
10222	FCTVA	1 400 000,00	-255 527,24	-255 527,24
10226	Taxe d'aménagement (3)	250 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		6 952 189,24	634 071,26	634 071,26
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 600 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel ferroviaire	0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 352 189,24	634 071,26	634 071,26

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 5






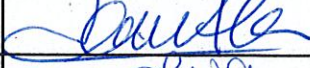
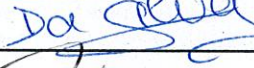
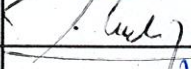




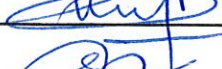




Date de convocation : 20/06/2024

Présenté par (1),

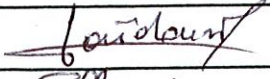








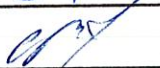



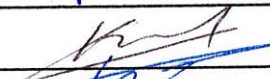

A SALLE DES MARIAGES - HOTEL DE VILLE, le 26/06/2024

Délibéré par l'assemblée L'ASSEMBLEE DELIBERANTE (2), réunie en session CONSEIL MUNICIPAL
 A MONTFERMEIL, le 26/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante L'ASSEMBLEE DELIBERANTE (2),(3).

01- LEMOINE XAVIER	
02- GINAC GERARD	
03-HUART MARIE-CLAUDE	
04-SCHUMACHER ALAIN	
05-PINTO MARIA	
06-BARTH FRANCK	
07-DIARRA DJENA	
08-ARSLAN JEAN	
09-DA SILVA MARIA	
10-CADIO SERGE	
11- SIBY NAFI	
12- DAHMOUNI MOHAMED	
13-GERARD SOPHIE	
14-CHANEY LAURENT	
15-ETIENNE PEGUY	
16-AHOUANGONOU ZOE	
17-TERREN ISABELLE	
18-BOUKREDINE HALIMA	
19-DUDEK MALGORZATA	
20-LAVALLEZ JEAN YVES	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

21-LAIDOUNI CHRYSTEL	
22-MEDJALDI MOULOUD	
23-HASHAS NAJAT	
24-DA CRUZ CHRISTOPHE	
25-MARQUES MARYLINE	
26-PEDRO LUDOVIC	
27-CAUCHIE KEVIN	
28- BENMISSI KARIM	
29-JOUSSET ANTOINE	
30-BRICKX CHRISTIAN	
31-PLANET-LEDIEU ANGELIQUE	
32-RIBEAUCOURT LAURENCE	
33-KACHOUR FARID	
34-KECHAOU JEAN RYAD	
35-YACHOU MOHAMMED	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 03 juillet 2024

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire de Montfermeil
Xavier LEMOINE



DEL2024_06_114

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ACCORD DE LA GARANTIE D'EMPRUNT A SEINE SAINT DENIS HABITAT CONCERNANT LA REHABILITATION DU SITE LES ORMES DE 38 LOGEMENTS SIS 30-34 RUE DE LA HAUTE FUTAIE A MONTFERMEIL POUR UN MONTANT DE 613 610 EUROS

Sur proposition de Jean ARSLAN.

Seine Saint Denis habitat sollicite une garantie d'emprunt auprès de la ville de Montfermeil afin de participer au renouvellement des logements de la ville qui consiste à diversifier l'offre locative.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2305 et 2298 du Code Civil,

Vu la délibération DEL2023_11_183 du 16 novembre 2023 sur le passage de la convention de gestion en flux des réservations des logements sociaux, approbation de la convention à intervenir avec Seine Saint Denis habitat,

Vu la demande formulée par Seine Saint Denis habitat en date du 7 mars 2024 et qui a contracté plusieurs prêts,
Vu le contrat de prêt n°157512 souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant le financement de l'opération de réhabilitation de 38 logements sociaux sis 30-34 rue de la Haute Futaie à Montfermeil,

DEL2024_06_114

Considérant qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt de Seine Saint Denis habitat, la ville de Montfermeil se verra attribuer des droits de réservation de logement à hauteur maximum de 20 % du flux pour le programme concerné pendant la durée du prêt,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation du site qui devront s'accompagner d'une amélioration des performances énergétiques,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'accorder la garantie de la Commune de Montfermeil à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 613 610 euros souscrit par Seine Saint Denis habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°157512 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 613 610 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction de 38 logements sociaux sis 30-34 rue de la Haute Futaie à Montfermeil,

Article 2 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Seine Saint Denis habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Les caractéristiques des prêts pour un montant de 613 610 euros consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

1ER PRET

Montant du prêt PAM	138 610 €
Enveloppe	-
Identifiant de la ligne du prêt	5582366
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	3,6 %
TEG	3,6 %
Durée	20 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %
Taux d'intérêt	3,6 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

DEL2024_06_114

2EME PRET

Montant du prêt PAM	475 000 €
Enveloppe	Eco-prêt
Identifiant de la ligne du prêt	5582365
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	2,55 %
TEG	2,55 %
Durée	20 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,45 %
Taux d'intérêt	2,55 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

Article 3 : Sur notification de l'impayée par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Seine Saint Denis habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

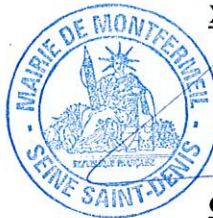
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,

Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024

Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_06_115

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

TARIFICATION DU PARKING SOUTERRAIN - PARKING DU COMMERCE

Sur proposition de Gérard GINAC.

Dans le cadre de la restructuration du centre-ville ancien, et plus précisément du « protocole opération isolée » avec l'ANRU signé en 2011, le programme prévoit, entre autres, la réalisation d'équipements et espaces publics.

Ces équipements et espaces publics, dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à la SEM Séquano dans le cadre d'une concession d'aménagement, sont situés sur l'îlot n°5, au niveau des 49-55 rue Henri Barbusse et des 18-22 rue Delagarde.

Le programme prévoit la réalisation d'un parking public souterrain ainsi qu'une placette et une voie partagée au-dessus. Le parking public, accessible aux véhicules depuis les rues Henri Barbusse et Delagarde, comportera 118 places de stationnement.

Situé au cœur du centre-ville, ce premier parking public souterrain (dénommé « Parking du Commerce » par délibération n°2023_09_151 du 27 septembre 2023) a été conçu pour desservir les commerces situés à proximité immédiate, l'école André Champy dont l'entrée se fera, à terme, par la placette publique Saint-Exupéry et également pour répondre aux besoins de stationnement des logements construits au-dessus de l'équipement.

DEL2024_06_115

Dans ce cadre, et conformément au permis de construire délivré le 14 mars 2019, une convention de concession longue durée pour 46 places de stationnement (pour les logements et commerces construits au-dessus) a été approuvée par délibération n°2021_12_184 du 15 décembre 2021, fixant un tarif de 540 € TTC par an et par place, pour une durée de 15 ans, pour les propriétaires des logements construits au-dessus souhaitant bénéficier d'une place dans le parking public.

Par délibération n°2024_01_002 du 31 janvier 2024, le Conseil Municipal a approuvé la tarification de ce parking pour les autres usagers et ses modalités de mise en œuvre. Toutefois, il apparaît nécessaire pour encadrer les usages au-delà des horaires précédemment fixés de compléter cette tarification.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu le Code de la route,

Vu la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificatives pour 2012,

Vu la circulaire du 15 juillet 1982 relative au stationnement payant : régime juridique, contrats pour le stationnement payant,

Vu le protocole « opération isolée » signé le 24 janvier 2011 entre la Ville de Montfermeil et l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, relatif à la requalification-restructuration du centre-ville ancien, et ses avenants n°1 du 23 avril 2012 et n°2 du 21 août 2014,

Vu la concession d'aménagement signée avec Deltaville (aujourd'hui Séquano) le 11 juillet 2011, pour la mise en œuvre opérationnelle du projet, et ses 9 avenants,

Vu le programme d'équipements publics de cette opération d'aménagement, réalisé sur l'îlot n°5,

Vu la création d'un parking public souterrain de 118 places entre les rues Henri Barbusse et Delagarde, permettant de compléter l'offre de stationnement du centre-ville, en offrant un accès direct aux commerces de la rue Barbusse, mais également pour la desserte de l'école André Champy et la réponse aux besoins de stationnement des logements construits au-dessus,

Vu la délibération n°2021_12_184 du 15 décembre 2021 approuvant la concession longue durée de 46 places de stationnement dans le futur parc public de stationnement sis 49-55 rue Henri Barbusse / 18-20 rue Delagarde,

Vu la délibération n°2023_09_151 du 27 septembre 2023 relative à la dénomination du parking public souterrain créé entre les Rue Henri Barbusse et Delagarde,

Vu la délibération n°2024_01_002 portant sur la tarification du parking souterrain-Parking du Commerce,

Considérant qu'il apparaît nécessaire pour encadrer les usages au-delà des horaires précédemment fixés de compléter cette tarification, initialement prévue par la délibération susvisée,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer la tarification applicable aux futurs usagers du Parking du Commerce, dont la livraison est prévue en 2024,

Considérant que le taux qui s'applique en matière de stationnement est le taux normal de 20 %,

DEL2024_06_115

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'abroger la délibération n°2024_01_002 du 31 janvier 2024 relative à la tarification du Parking souterrain-Parking du Commerce
2. De fixer les tarifs horaires toutes taxes comprises du Parking du Commerce selon les tranches horaires suivantes :

DUREE	TARIF (€ TTC)
30 mn	GRATUITE
45 mn	0,50 €
1h00	1,00 €
1h15	1,25 €
1h30	1,50 €
1h45	1,75 €
2h00	2,00 €
2h15	2,25 €
2h30	2,50 €
2h45	2,75 €
3h00	3,00 €
3h15	3,50 €
3h30	4,00 €
3h45	4,50 €
4h00	5,00 €
4h30	7,00 €
5h00	9,00 €
5h30	11,00 €
6h00	13,00 €
6h30	15,00 €
7h00	17,00 €
7h30	19,00 €
8h00	20,00 €
8h30 et jusqu'à 24 heures	25,00 €
Par tranche de 12 heures supplémentaires successivement aux 24 heures	12,00 €

3. De préciser que toute tranche horaire entamée sera facturée.

DEL2024_06_115

4. De dire qu'en cas de perte de ticket, un forfait de 35 € sera appliqué.
5. D'approuver la mise en place d'un abonnement annuel, destiné aux occupants des logements situés au-dessus du parking souterrain, d'un montant de 540 € payable en une fois, selon les modalités suivantes : L'occupant se fera enregistrer dans le serveur du service gestionnaire, sis 4 rue de la Haute Futaie, 93370 Montfermeil. Après s'être acquitté du montant de 540 € à la caisse automatique du parking souterrain, un badge lui sera remis. L'abonnement ainsi valable 12 mois pourra être renouvelé directement à la caisse automatique du parking souterrain pour des durées d'une année. Un remboursement pourra être effectué au prorata temporis en cas de déménagement, sur présentation d'un justificatif attestant de la date de sortie du logement.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024

Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_06_116

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Gérard GINAC.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2024_01_003 du 31 janvier 2024 portant dernièrement modification du tableau des effectifs,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs pour entériner les inscriptions sur liste d'aptitude à l'accès au grade de rédacteur par la voie de la promotion interne, par la création de 2 postes de rédacteur,

Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour un changement de filière,

Considérant qu'il convient également de créer les postes suivants :

- Chargé d'opérations Bâtiments sur le cadre d'emplois des ingénieurs,
- Référent Restauration sur les cadres d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs

DEL2024_06_116

Considérant qu'il convient enfin d'adapter les postes existants aux nouvelles missions de la collectivité, et donc de modifier les postes suivants :

- transformer le poste de Responsable des Affaires Scolaires, créé sur les cadres d'emplois des attachés ou des rédacteurs par délibération du 10 février 2021, en poste de Référent Scolaire sur les cadres d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs.

Considérant que les cadres d'emplois ainsi créés seront supprimés à l'issue des recrutements effectifs sur les grades, pour ceux non pourvus en définitive ;

Considérant que tout emploi créé peut être pourvu par un fonctionnaire, et à défaut par un agent contractuel lorsque le statut le permet, dans les conditions fixées par le Code général de la fonction publique (Livre III Titre III Recrutements par contrat) ;

Considérant que dans ce cas, la rémunération sera calculée au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De modifier le tableau des effectifs par la création des emplois suivants :
 - 2 rédacteurs
 - 1 adjoint administratif principal de 2ème classe
 - 1 Chargé d'opérations Bâtiments sur le cadre d'emplois des ingénieurs
 - 1 Référent Restauration sur les cadres d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs
- De modifier le tableau des effectifs par la transformation du poste de Responsable des Affaires Scolaires, créé sur les cadres d'emplois des attachés ou des rédacteurs par délibération du 10 février 2021, en poste de Référent Scolaire sur les cadres d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs.
- De dire que les dépenses ainsi envisagées seront imputées sur le chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,

Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024

Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_06_117

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET L'INSEE FIXANT LES CONDITIONS GENERALES DE PREPARATION ET D'EXECUTION DE L'ENQUETE FAMILLES 2025

Sur proposition de Nafi SIBY.

Comme chaque année, le service des Affaires Générales de la ville de Montfermeil va réaliser la collecte annuelle de recensement pour la commune du 16 janvier au 22 février 2025.

En 2025, l'enquête Familles visant à mieux connaître les modes de vie des familles sera exceptionnellement associée à l'enquête annuelle de recensement.

L'enquête Familles est une enquête réalisée par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, elle n'est conduite que tous les 10 ans environ, pour saisir les grandes évolutions de la société. Elle est reconnue d'intérêt général pour le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

L'enquête Familles est menée auprès d'un échantillon de 2 000 communes tiré au sort au hasard sur l'ensemble du territoire régional.

L'enquête Familles ne concernera que certaines zones de la commune.

La réponse à l'enquête Familles se fera selon les mêmes modalités que le recensement de la population.

DEL2024_06_117

Comme le prévoit l'article 30 du décret 2015-1678, afin de contribuer aux moyens nécessités par cette enquête, une dotation forfaitaire complémentaire sera versée par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, notamment son article 37, qui prévoit le cadre d'enquêtes associées au recensement,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, notamment son article 30 paragraphe VI bis, qui prévoit une dotation forfaitaire complémentaire pour les communes concernées par une enquête associée au recensement,

Considérant, la réalisation de l'enquête Familles de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques concomitamment au recensement de la population du 16 janvier au 22 février 2025.

Considérant le tirage au sort de la commune de Montfermeil par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques pour la réalisation de l'enquête Familles 2025.

Considérant la convention établie par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques définissant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes de la convention proposée par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques relative aux conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, les éventuels avenants et tout document y afférent.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024
Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_06_118

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240626-DEL2024_06_118-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD - MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DES MARCHES DE TRAVAUX

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Le coût prévisionnel et définitif du projet ayant été validé par le conseil municipal le 13 décembre 2023, le maître d'œuvre a effectué les études de projet et constitué le dossier de consultation des entreprises.

La Commune a procédé, par la suite, à la consultation des entreprises de travaux. A l'issue de cette consultation, il s'avère que tous les lots ne sont pas pourvus et pour les lots ayant fait l'objet d'une offre, le montant total des offres les moins-disantes est supérieur au coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre.

Pour plusieurs lots, aucune offre n'a été remise (lots n°2, 7, 10 et 11). A cet effet, ces lots pourront être conclus sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec des entreprises ayant acceptées de réaliser ces travaux.

Toutefois, les négociations en cours avec toutes les entreprises concernées démontrent que le montant des contrats de travaux sera supérieur à l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

1/3

DEL2024_06_118

En effet, plusieurs lots sont impactés par la fluctuation des cours de certains matériaux (bois, aluminium, acier ...) qui ne cesse d'augmenter.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de réévaluer l'enveloppe financière des marchés de travaux à 3 600 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1, L. 2122-1, R. 2123-1 à R. 2123-7, et R. 2122-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2023 fixant le coût prévisionnel définitif pour la rénovation énergétique et l'extension de l'école maternelle Paul Eluard à 2 950 803 € HT (valeur du mois de novembre 2023),

Considérant que le marché de travaux qui résultera de la consultation devra respecter le coût prévisionnel et définitif réactualisé au moment de la passation des marchés de travaux conformément à l'article 11.1 « jusqu'à la passation des marchés de travaux » du CCAP du contrat de maîtrise d'oeuvre afin de tenir compte de l'évolution du contexte économique,

Considérant que le présent marché est alloué de la manière suivante :

- lot n°1 "Installation de chantier /démolition / gros-oeuvre / structure bois",
- lot n°2 "Pierre massive",
- lot n°3 "Couverture / étanchéité",
- lot n°4 "Revêtement des façades",
- lot n°5 "Menuiseries extérieures / occultations / serrurerie / métallerie",
- lot n°6 "Cloisons / doublages / plafonds suspendus / menuiseries intérieures",
- lot n°7 "Chauffage / ventilation / plomberie / sanitaires",
- lot n°8 "Electricité CFO-CFA / SSI",
- lot n°9 " Revêtements de sol / revêtements muraux / peinture",
- lot n°10 "Ascenseur",
- lot n°11 "VRD / aménagements extérieurs / jeux pour enfants".

Considérant qu'après lancement de la consultation des marchés de travaux, il s'avère que le montant des offres les moins-disantes excède le coût prévisionnel définitif,

Considérant que ces écarts sont dus à une conjoncture défavorable (augmentation forte des coûts de certains matériaux tels que le bois, l'aluminium, l'acier),

Considérant qu'il convient de réévaluer l'enveloppe financière des marchés de travaux en tenant compte des fluctuations liées à l'approvisionnement de matière première pour permettre la réalisation de la présente opération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De réévaluer l'enveloppe financière des marchés de travaux à 3 600 000 € HT,
2. D'autoriser la conclusion des contrats de travaux y afférent,

DEL2024_06_118

3. De dire que la dépense est prévue au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024
Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_06_119

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ACQUISITION AMIABLE A GRAND PARIS AMENAGEMENT TERRAINS SIS RUE UTRILLO ET BOULEVARD BARGUE (EX N1 M1 ET K3) POUR 8511 M² AU PRIX DE 2 629 000 €HT

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

La résidence des Bosquets a fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine d'envergure qui a complètement restructurer ce quartier, tant en termes d'habitat que d'espaces et d'équipements publics.

La réalisation de ce projet a été confiée à Grand Paris Aménagement (anciennement AFTRP) dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 29 juillet 2005.

Grand Paris Aménagement a donc pris en charge les missions d'acquisitions des biens nécessaires au projet, la démolition des immeubles devant accueillir de nouveaux programmes de logements ou d'équipements, la cession des terrains libérés des constructions aux bailleurs sociaux ou à Action Logement notamment pour la construction des logements nécessaires au logement des habitants principalement et suivre ce relogement ainsi que la réalisation de tous les espaces publics.

DEL2024_06_119

Cette concession d'aménagement, qui avait été prorogée par avenant, a pris fin et Grand Paris Aménagement est resté propriétaire de trois terrains à bâtir, issus des démolitions situés rue Utrillo (dénommé N 1 et M 1) et Boulevard Bargue (dénommé K3)

De nombreux échanges ont eu lieu pour déterminer l'affectation de ces terrains qui pourront avoir un essor optimal en terme de mixité fonctionnelle avec la mise en service de la ligne 16 du Grand Paris Express prévue en 2026 pour sa première phase puis en 2028 pour la jonction vers Noisy-Champs et l'Université de Marne la Vallée.

Il s'avère cependant que Grand Paris Aménagement souhaite pouvoir céder prochainement ces biens afin de clôturer dans leur bilan cette opération. Aussi, la Ville de Montfermeil s'est positionnée pour l'acquisition de ces trois terrains d'une surface globale de 8511 m² au prix de 2 629 000 €HT, valeur des biens dans le bilan du TCA de Grand Paris Aménagement. Un accord est également intervenu pour le paiement de cette acquisition sur deux exercices budgétaires.

Dans la perspective de l'arrivée de la ligne 16, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition permettant de déterminer la future affectation de ces terrains pour le développement de ce quartier mais aussi du territoire communal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Projet de Rénovation Urbaine sur la résidence des Bosquets qui restructuré ce quartier, tant en termes d'habitats, de services, que d'équipements et d'espaces publics,

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 29 juillet 2005 avec Grand Paris Aménagement (anciennement dénommé AFTRP) et ses avenants pour la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine,

Vu les terrains situés rue Utrillo (dénommé N1 et M 1) et boulevard Bargue (Dénommé K3) pour 8511 m², issus de la démolition d'immeubles, restant à appartenir à Grand Paris Aménagement au terme de l'opération, et dont la liste des parcelles est reprise en annexe de la délibération,

Vu l'arrivée de la ligne 16 du Grand Paris Express dont la gare se situe a proximité immédiate de ces trois terrains,

Vu l'avis de la DNID du 17 mai 2024,

Considérant que la mise en service en 2026 de cette ligne jusqu'à Saint Denis-Pleyel puis en 2028 vers Noisy-Champs et l'Université de Marne la Vallée représente une opportunité de mobilité et de développement urbain important,

Considérant cependant que Grand Paris Aménagement a fait part de sa décision de vendre les dits terrains afin de clôturer son bilan d'opération,

Considérant que l'acquisition par la commune de ces terrains est intéressante afin de déterminer leurs futures affectations dans le cadre d'une mixité fonctionnelle concourant ainsi au développement non seulement de ce quartier mais à l'échelle du territoire communal, en bénéficiant de toutes les opportunités offertes par la mise en service de la ligne 16,

Considérant que Grand Paris Aménagement a proposé cette cession à la valeur indiquée dans leur bilan soit 2 629 000 €HT, avec possibilité de paiement sur deux exercices budgétaires,

DEL2024_06_119

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir à Grand Paris Aménagement trois terrains situés rue Utrillo (dénommé N1 et M1) et boulevard Bargue (Dénommé K3) pour 8511 m² dont la liste des parcelles est reprise dans l'annexe à la présente délibération au prix de 2 629 000 €HT qui se décompose ainsi
 - Terrain situé rue Utrillo (dénommé N1) pour 2052 m² pour une valeur de 633 851 €HT
 - Terrain situé rue Utrillo (dénommé M 1) pour 2045 m² pour une valeur de 631 689 €HT
 - Terrain situé Bd Bargue (dénommé K 3) pour 4 414 m² pour une valeur de 1 363 460 €HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et tout document afférent.
- De dire que le prix d'acquisition se réalisera sur deux exercices budgétaires, tel que défini ainsi :

	S (m ²)	€ HT	Échéance 2024	Échéance 2025
			50% HT + TVA éventuelle	50% HT
K3	4 414	1 363 460	681 730 + TVA	681 730
M1	2 045	631 689	315 845 + TVA	315 845
N1	2 052	633 851	316 926 + TVA	316 926
Total	8 511	2 629 000	1 314 500 + TVA	1 314 500

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :
35 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 04/07/2024
Au Représentant de l'Etat
Publié le 04/07/2024
Montfermeil, le 04/07/2024
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_06_120

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

RESTRUCTURATION DU CENTRE-VILLE ANCIEN OPERATION ISOLEE ANRU – COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE 2023

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Le 11 juillet 2011, la Ville de Montfermeil a signé avec Deltaville, une concession d'aménagement visant la restructuration du centre-ville ancien, via la mise en œuvre des actions déterminées par le protocole opération isolée ANRU du 24 janvier 2011.

L'article 13 de ladite concession prévoit, conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, que l'aménageur doit remettre un compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) relatant les conditions de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, cette opération ne fait pas partie des opérations d'aménagement retenues d'intérêt métropolitain par le Conseil de la Métropole du Grand Paris. L'EPT Grand Paris Grand Est, conformément aux dispositions de l'article L 5219 du Code Général des Collectivités Territoriales doit donc poursuivre cette opération d'aménagement. Le CRACL transmis par Séquano Aménagement doit donc être présenté au Conseil de Territoire.

1/3

DEL2024_06_120

Au regard de l'importance de l'opération pour l'aménagement du territoire montfermeillois, et des modalités définies dans le protocole tripartite approuvé par délibération n°2021_11_148 du Conseil Municipal du 10 novembre 2021, la Ville de Montfermeil souhaite prendre acte du compte-rendu annuel à la collectivité transmis par Séquano Aménagement pour l'année 2023.

Vu le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le protocole opération isolée signé le 24 janvier 2011 entre la Ville de Montfermeil et l'Agence Nationale de la Renovation Urbaine, relatif à la requalification-restructuration du centre-ville ancien, et ses avenants n°1 du 23 avril 2012 et n°2 du 21 août 2014,

Vu la concession d'aménagement signée avec Deltaville le 11 juillet 2011, pour la mise en œuvre opérationnelle du projet, et ses 9 avenants,

Vu l'article 13 de ladite concession relatif à la remise par l'aménageur d'un compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) relatant les conditions de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du Grand Paris du 8 décembre 2017, modifiée le 8 février 2019, définissant l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement et qui rend d'intérêt territorial l'opération de restructuration urbaine du centre-ville de Montfermeil et faisant de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est le nouveau concédant de ladite opération,

Vu la délibération n°2021_11_148 du Conseil Municipal du 10 novembre 2021 relative à l'approbation de l'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement et du protocole tripartite,

Considérant que l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est est devenu, par l'effet des dispositions de l'article L 5219-5 IV du code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017, l'autorité compétente pour poursuivre la réalisation de l'opération de restructuration urbaine du centre-ville ancien de Montfermeil,

Considérant que l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est s'est également vu transférer les droits et obligations détenus par la Ville de Montfermeil au titre de la concession d'aménagement de l'opération de restructuration urbaine du centre-ville ancien, qui la liait, depuis le 11 juillet 2011, à la société Deltaville devenue par la suite Séquano Aménagement à la suite d'une fusion-absorption,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, le CRACL a été présenté au Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est du 25 juin 2024,

Considérant qu'au regard de l'importance de l'opération pour l'aménagement du territoire montfermeillois, et des modalités définies dans le protocole tripartite approuvé par délibération n°2021_11_148 du Conseil Municipal du 10 novembre 2021, la Ville de Montfermeil souhaite prendre acte du compte-rendu annuel à la collectivité transmis par Séquano Aménagement pour l'année 2023.

DEL2024_06_120

Il est proposé au Conseil Municipal :

De prendre acte du compte-rendu annuel à la collectivité locale 2023 de l'opération d'aménagement « opération isolée ANRU – restructuration du centre-ville ancien » transmis par Séquano Aménagement, ci-annexé

Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 01/07/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 01/07/2024

Montfermeil, le 01/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_06_121

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

AVENANT A LA CONVENTION DE MECENAT POUR APPROBATION DE LA RECEPTION DES DONS PAR VIREMENT BANCAIRE

Sur proposition de Serge CADIO.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée portant sur le développement du mécénat,

Vu la délibération n°2023_11_202 fixant les dates de représentations et tarifications du spectacle Son et Lumière 2024,

Vu la délibération n°2024_01_013 Fixant les modalités à inscrire à la convention de mécénat pour le spectacle Son et Lumière dans le cadre de l'acte de don,

1/2

DEL2024_06_121

Vu la création d'un nouveau spectacle Son et Lumière se déroulant dans le parc du château des Cèdres,

Considérant, que le mécénat permet de dégager des ressources nouvelles au bénéfice du spectacle Son et lumière porté par la ville, les entreprises sont invitées à participer au projet de la ville à travers l'acte de don,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités du mécénat établies entre le «Donateur» et «La Collectivité de Montfermeil ainsi que les modalités de valorisation des contreparties au soutien apporté par le « Donateur », consenties par «La Collectivité».

Considérant que pour la bonne prise en charge des actes de don il convient d'inscrire l'ensemble des modalités et informations légales à la convention qui vise à préciser et à délimiter les engagements de chacune des parties,

Considérant, qu'il convient de prendre en considération les moyens de paiement des dons consentis, par virement bancaire dans le cas où les entreprises ne pourraient effectuer leur don par chèque,

Il est proposé au Conseil Municipal:

1. D'approuver l'avenant à la convention de mécénat qui stipule la modalité de paiement pour une prise en charge de la réception des dons par virement bancaire.
2. D'acter que les dons sous cette modalité de paiement seront attribués au budget 2024 du service Son et Lumière pour la mise en place du spectacle et actions du Son et Lumière 2024.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tous documents y afférents.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

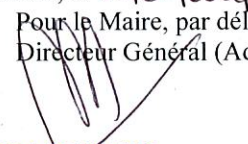
Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
Au Représentant de l'Etat
Publié le 02/07/2024
Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)





EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ATTRIBUTION DE RECOMPENSES AUX LAUREATS MONTFERMEILLOIS DU BACCALAUREAT - PROMOTION 2024

Sur proposition de Marie-Claude HUART.

La ville de Montfermeil souhaite récompenser les jeunes montfermeillois qui obtiendront le baccalauréat en juin 2024.

A cet effet, une soirée des Lauréats sera organisée le vendredi 20 septembre 2024, avec une remise de lots pour les jeunes bacheliers présents.

Différents lots seront attribués en fonction des mentions obtenues :

- Pour les titulaires du baccalauréat avec **mention Très Bien** :
 - Un chèque-cadeau d'un montant de 100 €
 - Un Tote bag comprenant un conférencier, une batterie externe, 2 places pour la Générale du Son et Lumière
- Pour les titulaires du baccalauréat avec **mention Bien** :
 - Un chèque-cadeau d'un montant de 50 €
 - Un Tote bag comprenant un conférencier, une batterie externe, 2 places pour la Générale du Son et Lumière
- Pour les titulaires du baccalauréat :
 - Un Tote bag comprenant un conférencier, une batterie externe, 2 places pour la Générale du Son et Lumière

DEL2024_06_122

Afin de pouvoir bénéficier de ces récompenses, les bacheliers devront s'inscrire auprès de l'Espace J et fournir la copie de leur diplôme ainsi qu'un justificatif de domicile.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de mettre à l'honneur et de féliciter les jeunes bacheliers montfermeillois de la promotion 2024, lors de la soirée des Lauréats programmée le vendredi 20 septembre 2024,

Considérant qu'il convient de récompenser l'ensemble de ces jeunes par l'attribution d'une récompense,

Considérant que la récompense consiste à l'octroi à chacun des jeunes inscrits à cette soirée, d'un lot attribué en fonction des mentions obtenues,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser l'attribution d'une récompense à chaque jeune montfermeillois ayant obtenu le baccalauréat en juin 2024, et étant inscrits à la soirée des Lauréats.
2. D'approuver les récompenses suivantes selon la mention obtenue
 - **Mention Très bien** : un chèque-cadeau d'une valeur de 100 € et un tote bag comprenant un conférencier, une batterie externe, 2 places pour la Générale du Son et Lumière
 - **Mention Bien** : un chèque-cadeau d'une valeur de 50 € et un tote bag comprenant un conférencier, une batterie externe, 2 places pour la Générale du Son et Lumière
 - **Mention Assez bien et sans mention** : un tote bag comprenant un conférencier, une batterie externe, 2 places pour la Générale du Son et Lumière
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,
4. De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
Au Représentant de l'Etat
Publié le 02/07/2024
Montfermeil, le 02/07/2024
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_06_123

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ORGANISATION DE LA MANIFESTATION " LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE" DES 21 ET 22 SEPTEMBRE 2024

Sur proposition de Marie-Claude HUART.

Les journées européennes du patrimoine auront lieu les 21 et 22 septembre 2024.

Il s'agit d'une manifestation nationale annuelle permettant au public de découvrir de nombreux édifices et autres lieux et dont l'objectif est de renforcer le lien entre les citoyens français et leur patrimoine national, public ou lieu privé.

Cette année le domaine de Formigé sera mis en valeur tout en mettant l'accent sur la dynastie des Formigé au travers de leur œuvres architecturales.

Cette manifestation implique la signature de divers contrats de prestation de service et la signature de conventions avec des partenaires et associations ,

DEL2024_06_123

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider les activités proposées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions nécessaires à la bonne réalisation de cette manifestation organisée par le service Archives et Patrimoine de la ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant, l'intérêt de participer aux « Journées Européennes du Patrimoine »

Considérant le programme mentionné ci-dessous (non exhaustif) impliquant associations, services municipaux et partenaires de 11h00 à 18h00 :

- Transport en petit train dans le centre ville
- Démonstration et dégustation de pain au moulin par l'association du moulin du Sempin
- Activité autour du battage de blé et de la farine par l'association Agrofil
- Escape game réalisé par le service enfance-loisirs sur le thème de Jules Verne
- Ferme pédagogique avec spectacle et animations
- Balade urbaine au travers des belles demeures avec l'application Baludik
- Animations de vélos rigolos avec panneau explicatif sur la création du vélo à pédale au domaine Formigé
- Démonstration de jeux anciens au domaine Formigé
- Exposition réalisée par le service archives sur la dynastie des Formigé et leur réalisations architecturales au sein de la médiathèque
- Escape game au sein de la médiathèque sur le thème des Formigé
- Présence des artistes peintres de l'association « Contraste » sur le thème du « Bleu Formigé »
- Présence des associations pour la restauration au moulin de « Canne à sucre » et « Joie des émigrants » au moulin et « Canaries du Sahel » sur le domaine Formigé
- Intervention techniques de sécurité
- Eglise Saint Pierre Saint Paul visite virtuelle par QR code
- Mise en place de panneaux historique avec explication du lieu
- Exposition réalisée par le musée des métiers sur le thème des « Monuments aux morts »
- Atelier de restauration de papier
- Atelier de couture sur cuir
- Atelier d'enluminure
- Démonstration de tir à l'arc par le compagnie d'arc au domaine Formigé

Considérant que la ville propose de prendre en charge les repas du midi des agents et prestataires présents de samedi 21 et le dimanche 22 septembre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De valider l'organisation de la manifestation « Les journées européennes du patrimoine » selon le programme proposé ci-dessus.
2. De valider l'intervention de plusieurs prestataires, choisis pour leur intérêt à proposer au mieux, un large choix d'animations pour tout public.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de prestation de service avec les associations et partenaires amenés à intervenir lors de la manifestation selon le modèle joint ou son adjoint en charge du Patrimoine.

DEL2024_06_123

4. De dire que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

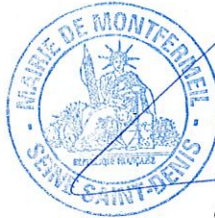
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024

Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_06_124

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN ET MONTFERMEIL POUR L'ORGANISATION DU DISPOSITION "BEL ETE SOLIDAIRE OLYMPIQUE ET QUARTIER D'ETE 2024" - VVV FORET DE BONDY

Sur proposition de Laurent CHAINEY.

Pour l'été 2024, l'organisation de cet événement est assurée par la ville de Livry-Gargan.

Pendant 2 semaines et demie, dix-sept activités sportives, culturelles et de loisirs seront proposées gratuitement aux jeunes âgés de 6 à 17 ans (groupes et individuels) en forêt de Bondy.

Les jeunes pourront s'initier à l'accrobranche, l'équitation, le VTT, le tir à l'arc, le break dance, le slam, le cross training, le E sport, ateliers scientifiques, natation, trottinette, cross, pilotage de drone, Parkour, foot freestyle, laser game, laser run, escalade.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEL2024_06_124

Vu le dispositif national « Bel été solidaire Olympique et Quartier d'été 2024 – Forêt de Bondy » permettant aux jeunes qui ne partent pas l'été en vacances de bénéficier d'activités gratuites et encadrées durant tout l'été ; avec entre autre l'objectif de contribuer à la prévention de la délinquance et l'éducation à la citoyenneté,

Considérant que ce dispositif créé en 2000 (ex V.V.V.) se poursuit en 2024 en Forêt de Bondy, et ouvrira ses portes le lundi 8 juillet pour s'achever le mercredi 24 juillet 2024,

Considérant que depuis 2014, la coordination générale de ce dispositif est confiée chaque année à une des trois communes, Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan et Montfermeil, qui sont les villes à l'origine du dispositif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes de cette convention tripartie relative à l'organisation du dispositif « Bel été solidaire Olympique et Quartier d'été 2024 – Forêt de Bondy » du 8 au 24 juillet 2024, porté par la ville de Livry-Gargan.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, les éventuels avenants et tout document y afférent.
3. De dire que les dépenses sont inscrites au budget de l'année en cours.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 03/07/2024
Au Représentant de l'Etat

Publié le 03/07/2024
Montfermeil, le 03/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_06_125

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE RELATIVES AUX PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE CENTRE SOCIAL AGORA TERRE DES HOMMES

Sur proposition de Jean ARSLAN.

La Présente délibération a pour objet de voter l'ensemble des tarifs de l'Agora Terre des Hommes, qui est le centre social communal de la Ville de Montfermeil et qui a ouvert ses portes au public le 4 mars dernier.

L'AGORA Terre des Hommes est un équipement de proximité qui a pour vocation de lever les freins et faciliter l'accès aux activités permettant la construction des liens interfamiliaux, intrafamiliaux et concourant à l'émancipation individuelle.

La tarification joue un rôle essentiel dans la circulation des publics en levant les freins financiers, grâce à une diversification des propositions donc des tarifs, mais ne doivent pas rendre les adhérents « captifs » de l'AGORA en proposant des tarifs déconnectés des autres tarifications de la ville.

Ainsi, la grille de tarification proposée se base sur les critères suivants : adhésion familiale à travers une cotisation annuelle, qui ouvre des droits aux activités gratuites et payantes de l'AGORA et des activités payantes spécifiques qui ouvre des droits aux ateliers annuels, séjours, animations ponctuels, séjours famille.

DEL2024_06_125

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la CNAF 2023-2027 du 10 juillet 2023 ;

Vu la circulaire de la CNAF n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale ;

Vu la délibération n°2024_01_011 validant les axes du projet de préfiguration du Centre social ;

Considérant que le centre social « Agora Terre des Hommes », situé au 30 rue de Courtais est un équipement communal ouvert pour tous les publics depuis le 4 mars 2024 ;

Considérant que l'objectif de l'Agora Terre des Hommes est de lever les freins d'accès à la culture, aux activités sociales culturelles et aux loisirs éducatifs à travers une programmation adaptée à tous ;

Considérant que la grille de tarification proposée ci-après se base sur les critères suivants : adhésion familiale à travers une cotisation annuelle, qui ouvre des droits aux activités gratuites et payantes de l'AGORA et une grille de tarification spécifique aux activités proposées ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la grille tarifaire relative aux différentes prestations proposées par le centre social AGORA Terre des Hommes ci-dessous :

		Application de la base de calcul	Tarif proposé	Observations
Cotisation famille		10€/an/famille		Tarif UNIQUE non sectorisé
Atelier du mercredi	1h	75,00 €	75€/an/personne	Sur la base d'une contribution ville de 70 % pour un coût moyen d'intervention à 100€/h pour un groupe de 12 pour 30 séances
	1h30	112,50 €	110€/an/personne	
	2h	150,00 €	150€/an /personne	
Espace parents enfants		Gratuit		
Papauthèque		Gratuit (adhésion obligatoire)		
Espace jeu		Gratuit (adhésion obligatoire)		
Atelier ponctuel adulte	2h	4,00 €	4€/atelier/personne	Sur la base d'une prestation à 100€/h un groupe de 20 personnes une contribution ville de 60%
Atelier adulte annuels	1h	75,00 €	75€/an/personne	Sur la base d'une contribution ville de 70 % pour un coût moyen d'intervention à 100€/h pour un groupe de 12
	1h30	112,50 €	110€/an/personne	
	2h	150,00 €	150€/an/personne	
Animation découverte ponctuelle (vacances scolaires)	Enfant (à partir de 3 ans) la demi journée (3h)	1€/animation/personne		Assurée par les services de la ville ou Programmation CDV ou QE
	Adulte la demi journée (3h)	2€/animation/personne		
Soirée famille	Enfant (à partir de 3 ans)	1€/soirée/personne		Assurée par les services de la ville ou dans le cadre du CDV
	Adulte	2€/soirée/personne		
Sortie famille	Coût de sortie de 0€ à 20 €	5€/sortie/personne		Maintien de la tarification DVQC
	Coût de sortie de 20€ à 25€	6€/sortie/personne		
	Coût de sortie de 25€ à 30 €	7€/sortie/personne		

	Coût de sortie de 30€ à 35€	8€/sortie/personne		
	Coût à plus de 35€	12€/sortie/personne		
Week-end famille	Enfant (à partir de 3 ans)			Maintien de la tarification DVQC
	Adulte			Maintien de la tarification DVQC
Séjour famille		Séjour	Forfait transport	410 € pour une famille de 2 adultes 1 enfant de 8 ans et 1 enfants de 3 ans (hors forfaits transport)
	0 - 3 ans	15,00 €	5,00 €	
	3 - 8 ans	35,00 €	5,00 €	
	8 - 12 ans	55,00 €	5,00 €	
	Adulte à partir de 12 ans	160,00 €	5,00 €	

DEL2024_06_125

1. De préciser que les tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} juillet 2024 à l'exception de la cotisation famille qui s'appliquera à partir du 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

33 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Mohammed YACHOU

2 ABSTENTIONS

Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024
Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_06_126

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 25
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

Mme Malgorzata DUDEK

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ADOPTION DE L'ANNEXE COMMUNALE CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Sur proposition de Gérard GINAC.

La politique de la ville vise à réduire l'écart de pauvreté entre les quartiers en politique de la ville et le reste du territoire et à améliorer le quotidien des habitants, en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les collectivités (communes, Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, Département de la Seine-Saint-Denis, Métropole du Grand Paris, Région Ile-de-France), les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations, citoyens) et les entreprises.

Le contrat de ville est partagé entre ces partenaires afin de construire collectivement des solutions et des projets, au bénéfice des quartiers les plus en difficulté. Il définit pour six ans (2024-2030) les orientations territoriales, les priorités d'intervention et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions. À leurs côtés, les citoyens et associations engagés dans la vie des quartiers, contribuent à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat.

DEL2024_06_126

Le contrat de ville cadre « Engagements quartiers 2030 » a été approuvé par le Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est du 26 mars 2024 : il fixe les orientations territoriales, les moyens déployés par l'État, ainsi que les modalités de gouvernance.

En application de la loi du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le contrat de ville cadre nécessite, afin d'être pleinement opérationnel, des compléments. Ces derniers concernent la nature des actions à conduire et, le cas échéant, les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre. Ils sont formalisés par un projet communal, dit « annexe communale » du contrat de ville cadre.

Le projet communal précise les spécificités locales, issues de la déclinaison des orientations territoriales du contrat de ville cadre en enjeux et actions locales. Il est structuré selon la forme suivante : présentation des quartiers, présentation du projet et de l'organisation communale, déclinaison des enjeux territoriaux en enjeux locaux, modalités de concertation des habitants pendant la durée du contrat de ville.

Les actions envisagées ne sont pas limitatives, et demeurent adaptables annuellement en fonction des besoins identifiés. Elles ciblent les dispositifs et partenaires signataires nécessaires à leur mise en œuvre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-5,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu l'instruction du Gouvernement du 4 janvier 2024, relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 »,

Vu la délibération n°CT2023/12/12-41 approuvée par le Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est le 12 décembre 2023, relative au rapport d'évaluation des contrats de ville 2015-2023,

Vu la délibération n°CT2024/03/26-11 approuvée par le Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est le 26 mars 2024, relative au contrat de ville cadre « Engagements quartiers 2030 »,

Considérant que l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, au titre de sa compétence, pilote la politique de la ville,

Considérant que la géographie prioritaire a été étendue dans le territoire de Grand Paris Grand Est, et couvre les dix communes de Clichy-sous-Bois, Gagny, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Les Pavillons-sous-Bois, Rosny-sous-Bois et Villemomble,

Considérant que le contrat de ville cadre nécessite des compléments, relatifs à la fixation de la nature des actions à conduire et de leurs modalités opérationnelles de mise en œuvre,

Considérant que ces compléments sont formalisés dans un projet communal, ci-annexé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De prendre acte du contrat de ville cadre « Engagements quartiers 2030 », ci-annexé (partie 1 du contrat de ville).
1. D'approuver le projet communal 2024-2030, ci-annexé (partie 2 du contrat de ville).

DEL2024_06_126

1. D'autoriser le Maire à signer le projet communal, ainsi que tous les documents afférents : programmations annuelles, conventions, et tout autre document nécessaire à la bonne mise en œuvre des dispositions prévues au projet communal.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

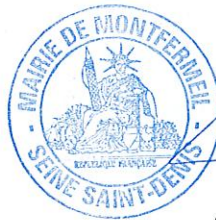
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024

Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_06_127

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 25
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION DE LA TARIFICATION, L'ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES MODALITES D'INSCRIPTION RELATIFS AU JARDIN PARTAGE SITUE AU 5-7 RUE DEGAS

Sur proposition de Mohamed DAHMOUNI.

Le jardin partagé situé au 5-7 rue Degas est composé de 24 parcelles individuelles destinées à des habitants pour cultiver leur jardin et de 2 parcelles collectives destinées aux partenaires et visant à développer des activités de jardinage autour de l'éducation, l'insertion et la création de lien social en favorisant la biodiversité.

Depuis février 2023, les précédents jardiniers ont remis à la Ville les clés d'accès au jardin partagé afin de donner la possibilité à d'autres habitants du QPV d'en bénéficier. Cela a été l'occasion de remettre à jours le fonctionnement du jardin, cela se traduit par le réaménagement du jardin partagé, la mise à jour de son règlement intérieur et des modalités de paiement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

1/2

DEL2024_06_127

Vu la délibération la délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Considérant que les actions contribuant à améliorer l'habitat et le cadre de vie des habitants de la résidence des Bosquets est un des axes prioritaires de la Politique de la Ville, la ville de Montfermeil a décidé de mettre en place en 2013 un jardin partagé situé au 5-7 rue Degas.

Considérant que le jardin partagé a fait objet d'un réaménagement ainsi que d'un renouvellement d'adhésion en 2024.

Considérant que le règlement intérieur du jardin partagé nécessite une mise à jour conforme aux besoins des jardiniers.

Considérant que le jardin partagé est composé de 24 parcelles individuelles destinées à des habitants pour cultiver leur jardin et de 2 parcelles collectives destinées à développer des activités de jardinage autour de l'éducation, l'insertion, la création de lien social en favorisant la biodiversité et avec les partenaires du territoire.

Considérant que l'Agora Terre des Hommes prendra en charge les inscriptions des habitants au jardin partagé ainsi que l'encaissement des frais liés à l'attribution d'une parcelle de jardinage.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De valider le montant de 30 € annuel proposé pour la tarification d'une parcelle individuelle.
2. De valider le règlement intérieur et les modalités d'inscription ci-joints.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la mise en place de ce jardin partagé.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
Au Représentant de l'Etat
Publié le 02/07/2024
Montfermeil, le 02/07/2024
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_06_128

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION 360° SUD DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024

Sur proposition de Gérard GINAC.

Pour rappel, après 3 ans de prolongation du Contrat de Ville 2015 – 2020 a pris fin en décembre de 2023.

De ce fait, dès le premier trimestre 2023, en lien avec GPGE, les équipes de la direction Vie des Quartiers et Citoyenneté ont engagé un travail visant à définir la nouvelle géographie prioritaire et le contrat cadre.

Ainsi, le 28 décembre 2023, l'État a actualisé par décret la géographie prioritaire au niveau national.

Pour Montfermeil, un élargissement du périmètre du quartier prioritaire a été défini intégrant :

- La résidence du Perriers
- Le bois de l'ermitage et la résidence Batigère attenante
- La résidence boulevard Hardy

DEL2024_06_128

Une partie du centre-ville dont des résidences privées situées place de l'église et sur Henri Barbusse. C'est sur cette base géographique que le nouveau contrat de ville territorial et sa déclinaison locale sera présenté au CM de juin.

C'est sur cette base géographique que vont se déployer les actions de la programmation 2024, dans un cadre financier étant identique à celui de 2023, selon les informations de l'époque.

Une programmation a été transmise aux services de la Préfecture début mars.

Il est à noter que la validation de la programmation par l'État s'est faite en 2 temps :

- Une première notification en date du 28 mars 2024 représentant 20 % de l'enveloppe, précisant les dossiers faisant l'objet d'attributions. Les parts ville des dossiers associatifs entrant dans ce cadre ont été délibérées au CM de mars.
- Un second courrier de la préfecture daté du 29 mai dernier indique une augmentation de 10 % de l'enveloppe de 2023 sans préciser la liste des dossiers financés, de ce fait pas non plus la hauteur des financements porteurs par porteur.

Cela représente pour 2024 :

- 483 626 € au titre des actions du contrat de ville
- 40 000€ au titre de l'ingénierie
- Soit un total de 523 626 €

Bien que la ville n'est à ce jour par reçu de retour concernant le tableau de programmation 2024, les enveloppes définies permettant de couvrir la programmation transmise, il est proposé de mettre en délibérations les parts ville sur cette base.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Vu la demande de subvention présentée par l'association 360° SUD concernant le projet " Une économie à échelle humaine ”,

Considérant que l'objectif de cette action est de découvrir et de sensibiliser à l'ESS et à l'écologie, pour apprendre à lutter contre le gaspillage, la surconsommation (d'objets, de vêtements de produits transformés...) via de nombreux chantiers participatifs, avec des jeunes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil,

Considérant que la réalisation de plusieurs modules permette aux participants d'apprendre à faire par eux-mêmes, à se rendre utile à la collectivité et à être acteur de leur territoire,

Considérant que ces modules sont ensuite mis à disposition du public, ainsi que pour leurs animations sur leur site (yourte, cuisine, poulailler, mare, ruches, serre, perma clôture...),

DEL2024_06_128

Nom de l'association et du projet	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2024	Subvention proposée en 2024
360° SUD : « Une économie à échelle humaine » Nouveau projet	0 €	2 000 €	2 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association 360° SUD au titre du Contrat de ville 2024.
1. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
1. De dire que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
Au Représentant de l'Etat
Publié le 02/07/2024
Montfermeil, le 02/07/2024
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_06_129

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANONGOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION AS JAURES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024

Sur proposition de Gérard GINAC.

Pour rappel, après 3 ans de prolongation du Contrat de Ville 2015 – 2020 a pris fin en décembre de 2023.

De ce fait, dès le premier trimestre 2023, en lien avec GPGE, les équipes de la direction Vie des Quartiers et Citoyenneté ont engagé un travail visant à définir la nouvelle géographie prioritaire et le contrat cadre.

Ainsi, le 28 décembre 2023, l'État a actualisé par décret la géographie prioritaire au niveau national.

Pour Montfermeil, un élargissement du périmètre du quartier prioritaire a été défini intégrant :

- La résidence du Perriers
- Le bois de l'ermitage et la résidence Batigère attenante
- La résidence boulevard Hardy

Une partie du centre-ville dont des résidences privées situées place de l'église et sur Henri Barbusse. C'est sur cette base géographique que le nouveau contrat de ville territorial et sa déclinaison locale sera présenté au CM de juin.

DEL2024_06_129

C'est sur cette base géographique que vont se déployer les actions de la programmation 2024, dans un cadre financier étant identique à celui de 2023, selon les informations de l'époque.

Une programmation a été transmise aux services de la Préfecture début mars.

Il est à noter que la validation de la programmation par l'État s'est faite en 2 temps :

- Une première notification en date du 28 mars 2024 représentant 20 % de l'enveloppe, précisant les dossiers faisant l'objet d'attributions. Les parts ville des dossiers associatifs entrant dans ce cadre ont été délibérées au CM de mars.
- Un second courrier de la préfecture daté du 29 mai dernier indique une augmentation de 10 % de l'enveloppe de 2023 sans préciser la liste des dossiers financés, de ce fait pas non plus la hauteur des financements porteurs par porteur.

Cela représente pour 2024 :

- 483 626 € au titre des actions du contrat de ville
- 40 000€ au titre de l'ingénierie
- Soit un total de 523 626 €

Bien que la ville n'est à ce jour par reçu de retour concernant le tableau de programmation 2024, les enveloppes définies permettant de couvrir la programmation transmise, il est proposé de mettre en délibérations les parts ville sur cette base.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la Délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Vu la demande de subvention présentée par l'association sportive du collège Jean Jaurès, concernant le projet « Un projet d'éducation par le sport : développement des sections sportives foot filles et garçons »,

Considérant qu'il s'agisse ici de la poursuite et de la consolidation du projet football du collège Jean Jaurès porté auparavant directement par le collège Jean Jaurès,

Considérant que les jeunes se voient proposer deux entraînements hebdomadaires en dehors des heures de cours de 17h à 19h encadrés par un ou deux éducateurs sportifs du Football Club de Montfermeil mis à disposition pour ce projet,

Considérant l'attention accordée à la gestion d'une équipe féminine de football et le travail pédagogique contre les comportements sexistes,

Nom de l'association et du projet	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2024	Subvention proposée en 2024
AS Collège Jean Jaurès : « Un projet d'éducation par le sport : développement des sections sportives foot filles et garçons »	500 €	500 €	500 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder une subvention d'un montant de 500 € à l'association sportive du Collège Jean Jaurès au titre du Contrat de ville 2024.
1. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
1. De dire que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

1 NE PREND PAS PART AU VOTE

Mme Laurence RIBEAUCOURT

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montfermeil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montfermeil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
 Au Représentant de l'Etat
 Publié le 02/07/2024
 Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
 Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_06_130

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024

Sur proposition de Gérard GINAC.

Pour rappel, après 3 ans de prolongation du Contrat de Ville 2015 – 2020 a pris fin en décembre de 2023.

De ce fait, dès le premier trimestre 2023, en lien avec GPGE, les équipes de la direction Vie des Quartiers et Citoyenneté ont engagé un travail visant à définir la nouvelle géographie prioritaire et le contrat cadre.

Ainsi, le 28 décembre 2023, l'État a actualisé par décret la géographie prioritaire au niveau national.

Pour Montfermeil, un élargissement du périmètre du quartier prioritaire a été défini intégrant :

- La résidence du Perriers
- Le bois de l'ermitage et la résidence Batigère attenante
- La résidence boulevard Hardy

DEL2024_06_130

Une partie du centre-ville dont des résidences privées situées place de l'église et sur Henri Barbusse. C'est sur cette base géographique que le nouveau contrat de ville territorial et sa déclinaison locale sera présenté au CM de juin.

C'est sur cette base géographique que vont se déployer les actions de la programmation 2024, dans un cadre financier étant identique à celui de 2023, selon les informations de l'époque.

Une programmation a été transmise aux services de la Préfecture début mars.

Il est à noter que la validation de la programmation par l'État s'est faite en 2 temps :

- Une première notification en date du 28 mars 2024 représentant 20 % de l'enveloppe, précisant les dossiers faisant l'objet d'attributions. Les parts ville des dossiers associatifs entrant dans ce cadre ont été délibérées au CM de mars.
- Un second courrier de la préfecture daté du 29 mai dernier indique une augmentation de 10 % de l'enveloppe de 2023 sans préciser la liste des dossiers financés, de ce fait pas non plus la hauteurs des financements porteurs par porteur.

Cela représente pour 2024 :

- 483 626 € au titre des actions du contrat de ville
- 40 000€ au titre de l'ingénierie
- Soit un total de 523 626 €

Bien que la ville n'est à ce jour par reçu de retour concernant le tableau de programmation 2024, les enveloppes définis permettant de couvrir la programmation transmise, il est proposé de mettre en délibérations les parts ville sur cette base.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Vu la demande de subvention présentée par l'Association des sports de Chelles, ci-dessous concernant le projet « Découverte et pratiques du canoë-kayak »

Considérant que l'Association des sports de Chelles présente une demande de subvention ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de son activité.

Considérant que l'objectif de cette action est de lutter contre les rixes et d'atténuer les tensions entre les jeunes des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil en leur permettant de découvrir une pratique sportive (le canoë kayak) qui nécessite entente et coopération,

Considérant que cela passe par l'organisation de trois séances de deux heures, d'une séance sur une demi-journée et d'une séance à la journée à la découverte du patrimoine naturel de la Marne,

Nom de l'association et du projet	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2024	Subvention proposée en 2024
ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES : « Découverte et pratiques du canoë-kayak »	800 €	850 €	850 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder une subvention d'un montant de 850 € à l'association des sports de Chelles au titre du Contrat de ville 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



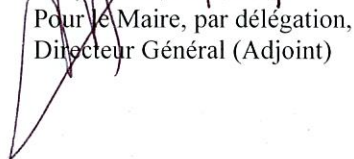
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
 Au Représentant de l'Etat
 Publié le 02/07/2024
 Montfermeil, le 02/07/2024
 Pour le Maire, par délégation,
 Directeur Général (Adjoint)



DEL2024_06_131

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION BROUHA ART DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024

Sur proposition de Gérard GINAC.

Pour rappel, après 3 ans de prolongation du Contrat de Ville 2015 – 2020 a pris fin en décembre de 2023.

De ce fait, dès le premier trimestre 2023, en lien avec GPGE, les équipes de la direction Vie des Quartiers et Citoyenneté ont engagé un travail visant à définir la nouvelle géographie prioritaire et le contrat cadre.

Ainsi, le 28 décembre 2023, l'État a actualisé par décret la géographie prioritaire au niveau national.

Pour Montfermeil, un élargissement du périmètre du quartier prioritaire a été défini intégrant :

- La résidence du Perriers
- Le bois de l'ermitage et la résidence Batigère attenante
- La résidence boulevard Hardy

DEL2024_06_131

Une partie du centre-ville dont des résidences privées situées place de l'église et sur Henri Barbusse. C'est sur cette base géographique que le nouveau contrat de ville territorial et sa déclinaison locale sera présenté au CM de juin.

C'est sur cette base géographique que vont se déployer les actions de la programmation 2024, dans un cadre financier étant identique à celui de 2023, selon les informations de l'époque.

Une programmation a été transmise aux services de la Préfecture début mars.

Il est à noter que la validation de la programmation par l'État s'est faite en 2 temps :

- Une première notification en date du 28 mars 2024 représentant 20 % de l'enveloppe, précisant les dossiers faisant l'objet d'attributions. Les parts ville des dossiers associatifs entrant dans ce cadre ont été délibérées au CM de mars.
- Un second courrier de la préfecture daté du 29 mai dernier indique une augmentation de 10 % de l'enveloppe de 2023 sans préciser la liste des dossiers financés, de ce fait pas non plus la hauteur des financements porteurs par porteur.

Cela représente pour 2024 :

- 483 626 € au titre des actions du contrat de ville
- 40 000€ au titre de l'ingénierie
- Soit un total de 523 626 €

Bien que la ville n'est à ce jour par reçu de retour concernant le tableau de programmation 2024, les enveloppes définies permettant de couvrir la programmation transmise, il est proposé de mettre en délibérations les parts ville sur cette base.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Vu la demande de subvention présentée par l'association Brouha Art concernant le projet « Maîtrise de la langue et citoyenneté : théâtre au collège Jean Jaurès »,

Considérant qu'il s'agisse ici de la poursuite et de la consolidation de l'atelier théâtre du collège Jean Jaurès,

Considérant que ce projet développe un atelier théâtre hebdomadaire de deux heures hors temps scolaire, Considérant que les jeunes participeront à deux stages de théâtre de deux jours à la YMCA Le Rocheton et à un festival européen de théâtre francophone dans une capitale européenne (Catane, Sicile),

Considérant que deux stages de théâtre sur deux weekends au cours de l'année scolaire soient aussi prévus afin d'affiner le travail accompli toutes les semaines au collège,

DEL2024_06_131

Considérant que des représentations théâtrales soient prévues devant les élèves, parents d'élèves et personnels du collège lors de la soirée de gala, des Portes ouvertes,

Nom de l'association et du projet	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2024	Subvention proposée en 2024
Brouha Art : « Maîtrise de la langue et citoyenneté : théâtre au collège Jean Jaurès »	500 €	500 €	500 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder une subvention d'un montant de 500 € à l'association Brouha Art au titre du Contrat de ville 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024

Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_06_132

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION COMPAGNONS BATISSEURS IDF DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024

Sur proposition de Gérard GINAC.

Pour rappel, après 3 ans de prolongation du Contrat de Ville 2015 – 2020 a pris fin en décembre de 2023.

De ce fait, dès le premier trimestre 2023, en lien avec GPGE, les équipes de la direction Vie des Quartiers et Citoyenneté ont engagé un travail visant à définir la nouvelle géographie prioritaire et le contrat cadre.

Ainsi, le 28 décembre 2023, l'État a actualisé par décret la géographie prioritaire au niveau national.

Pour Montfermeil, un élargissement du périmètre du quartier prioritaire a été défini intégrant :

- La résidence du Perriers
- Le bois de l'ermitage et la résidence Batigère attenante
- La résidence boulevard Hardy

DEL2024_06_132

Une partie du centre-ville dont des résidences privées situées place de l'église et sur Henri Barbusse. C'est sur cette base géographique que le nouveau contrat de ville territorial et sa déclinaison locale sera présenté au CM de juin.

C'est sur cette base géographique que vont se déployer les actions de la programmation 2024, dans un cadre financier étant identique à celui de 2023, selon les informations de l'époque.

Une programmation a été transmise aux services de la Préfecture début mars.

Il est à noter que la validation de la programmation par l'État s'est faite en 2 temps :

- Une première notification en date du 28 mars 2024 représentant 20 % de l'enveloppe, précisant les dossiers faisant l'objet d'attributions. Les parts ville des dossiers associatifs entrant dans ce cadre ont été délibérées au CM de mars.
- Un second courrier de la préfecture daté du 29 mai dernier indique une augmentation de 10 % de l'enveloppe de 2023 sans préciser la liste des dossiers financés, de ce fait pas non plus la hauteurs des financements porteurs par porteur.

Cela représente pour 2024 :

- 483 626 € au titre des actions du contrat de ville
- 40 000€ au titre de l'ingénierie
- Soit un total de 523 626 €

Bien que la ville n'est à ce jour par reçu de retour concernant le tableau de programmation 2024, les enveloppes définis permettant de couvrir la programmation transmise, il est proposé de mettre en délibérations les parts ville sur cette base.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Vu la demande de subvention présentée par l'association Compagnons Bâisseurs d'Ile-de-France concernant le projet « « Bricobus de Clichy Montfermeil »,

Considérant qu'il s'agisse ici de mettre en place des actions de lutte contre la précarité énergétique, le mal logement, à travers une réhabilitation des logements des habitants avec leur participation,

Considérant que le Bricobus, véhicule itinérant permet de réaliser des visites sociotechniques, des dépannages pédagogiques, d'accompagner des chantiers d'auto-réhabilitation, d'animer des temps d'ateliers et de réaliser des chantiers collectifs visant l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat,

Considérant que cela passe par vingt chantiers d'auto-réhabilitation accompagnés, quatre-vingts dépannages pédagogiques, quatre-vingts visites sociotechniques, vingt animations dans des structures partenaires, quatre à cinq chantiers collectifs et deux portes à portes sur les résidences Seins Saint Denis Habitat,

Nom de l'association et du projet	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2024	Subvention proposée en 2024
LES COMPAGNONS BATISSEURS IDF : « Bricobus de Clichy Montfermeil »	1 000 €	5 000 €	5 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder une subvention d'un montant de 5000 € à l'association Compagnons Bâisseurs d'Ile-de-France au titre du Contrat de ville 2024.
1. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
1. De dire que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le Maire,
Xavier LEMOINE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
 Au Représentant de l'Etat
 Publié le 02/07/2024
 Montfermeil le 02/07/2024
 Pour le Maire, par délégation,
 Directeur Général (Adjoint)

DEL2024_06_133

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION ETUDES ET CHANTIERS D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024

Sur proposition de Gérard GINAC.

Pour rappel, après 3 ans de prolongation du Contrat de Ville 2015 – 2020 a pris fin en décembre de 2023.

De ce fait, dès le premier trimestre 2023, en lien avec GPGE, les équipes de la direction Vie des Quartiers et Citoyenneté ont engagé un travail visant à définir la nouvelle géographie prioritaire et le contrat cadre.

Ainsi, le 28 décembre 2023, l'État a actualisé par décret la géographie prioritaire au niveau national.

Pour Montfermeil, un élargissement du périmètre du quartier prioritaire a été défini intégrant :

- La résidence du Perriers
- Le bois de l'ermitage et la résidence Batigère attenante
- La résidence boulevard Hardy

DEL2024_06_133

Une partie du centre-ville dont des résidences privées situées place de l'église et sur Henri Barbusse. C'est sur cette base géographique que le nouveau contrat de ville territorial et sa déclinaison locale sera présenté au CM de juin.

C'est sur cette base géographique que vont se déployer les actions de la programmation 2024, dans un cadre financier étant identique à celui de 2023, selon les informations de l'époque.

Une programmation a été transmise aux services de la Préfecture début mars.

Il est à noter que la validation de la programmation par l'État s'est faite en 2 temps :

- Une première notification en date du 28 mars 2024 représentant 20 % de l'enveloppe, précisant les dossiers faisant l'objet d'attributions. Les parts ville des dossiers associatifs entrant dans ce cadre ont été délibérées au CM de mars.
- Un second courrier de la préfecture daté du 29 mai dernier indique une augmentation de 10 % de l'enveloppe de 2023 sans préciser la liste des dossiers financés, de ce fait pas non plus la hauteur des financements porteurs par porteur.
Cela représente pour 2024 :
 - 483 626 € au titre des actions du contrat de ville
 - 40 000€ au titre de l'ingénierie
 - Soit un total de 523 626 €

Bien que la ville n'est à ce jour par reçu de retour concernant le tableau de programmation 2024, les enveloppes définies permettant de couvrir la programmation transmise, il est proposé de mettre en délibérations les parts ville sur cette base.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Vu la demande de subvention présentée par l'association Etudes et chantiers d'Ile-de-France concernant le projet « Sensibilisation et animations autour de la nature en ville et de la biodiversité »,

Considérant que le projet consiste à développer l'animation de l'ensemble des jardins partagés de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil (jardins de la Ville et des bailleurs), ce qui passe par l'accompagnement des habitants et la gestion de ces jardins au quotidien,

Considérant qu'en 2024 il y ait : vingt-cinq interventions sur le jardin partagé « Courgettes Tomates Sourires », douze interventions sur le dispositif ACTE (accompagnements des collégiens temporairement exclus), dix interventions pour des fleurissements en pied d'immeuble,

Considérant qu'il s'agisse également de faire le lien avec les initiatives communales et de s'inscrire dans les manifestations de la Ville,

Nom de l'association et du projet	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2024	Subvention proposée en 2024
Etudes et Chantiers Ile-De-France « Sensibilisation et animations autour de la nature en ville et de la biodiversité »	4 000 €	4 500 €	4 500 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder une subvention d'un montant de 4 500 € à l'association Etudes et chantiers Ile-de-France au titre du Contrat de ville 2024.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 01/07/2024
 Au Représentant de l'Etat
 Publié le 01/07/2024
 Montfermeil, le 01/07/2024
 Pour le Maire, par délégation,
 Directeur Général (Adjoint)